



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

5^e séance

Mercredi 7 juin 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-23/6/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point inscrit ce matin à notre ordre du jour, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-23/6/Add.1. Dans une lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général m'informe que depuis la publication du document A/S-23/6, Antigua-et-Barbuda a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de Mme Wandira Kazibwe, Vice-Présidente de la République de l'Ouganda.

Mme Kazibwe (Ouganda) (*parle en anglais*) : Les représentants du monde entier sont ici présents pour évaluer le chemin parcouru depuis la Conférence de Beijing, il y a cinq ans. Je voudrais remercier tous ceux qui ont déployé des efforts et mené des combats depuis la Conférence de Beijing. Le texte de la déclaration de mon pays sera distribué et je ne ferai donc que quelques commentaires sur les domaines qui me paraissent présenter plus d'importance ou que nous devrions examiner plus en profondeur pour faire en sorte que le combat en faveur de l'émancipation et de l'égalité des femmes continue.

Je dois dire qu'un certain nombre de choses ont été réalisées dans plusieurs pays, mais il reste beaucoup à faire pour concrétiser la parité entre les sexes. Dans de nombreux pays, nous continuons de lutter pour que les droits des femmes soient reconnus. Dans de nombreux pays, nous devons encore expliquer la signification du mot « sexospécificité ». Pour nombre d'entre nous, le mot sexospécificité n'a jamais figuré dans notre dictionnaire anglais – et je ne sais pas ce qu'il en est des dictionnaires qu'utilisent les francophones, hispanophones ou lusophones. C'est un mot que chacun d'entre nous a besoin de traduire et d'interpréter dans nos cultures afin de réduire la résistance provenant du sexe opposé et d'éliminer les entraves qui font obstacle à notre combat.

De nombreux pays ont affirmé un engagement politique, mais nous devons définir ce qu'il faut entendre par « engagement politique ». Est-ce que ce sont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



les seuls gouvernements qui devraient prendre des engagements politiques ou est-ce que la société civile, elle aussi, doit lutter pour l'émancipation et l'égalité des femmes? En Ouganda, nous avons promulgué des lois. Notre Constitution est considérée comme l'une des plus sensibles aux problèmes de l'égalité des sexes dans le monde, même lorsqu'il s'agit de l'emploi du pronom « il » ou « elle ». Dans notre pays, lorsque nous disons « il », nous devons également dire « elle » car les femmes doivent être visibles. Dans tous nos documents, lorsque nous écrivons « il », il doit y avoir également le mot « elle ». En fait, nous disons que « elle » doit être le mot à utiliser car il comprend le mot « il ».

Mais en dépit du fait que nous avons une Constitution tenant compte des problèmes de parité, nous avons également adopté des lois pour mettre en oeuvre la Constitution. Mais cela ne suffit pas. Les orientations et programmes du pays doivent tenir compte des questions de parité entre les sexes et nous devons faire en sorte que les femmes soient visibles même lorsqu'elles ne sont pas présentes. Il suffit de rappeler à tous les représentants la visibilité de leur mère qui était omniprésente. Nous avons donc besoin de le faire pour que dans toute prise de décision, l'on tienne compte de la contribution et de l'importance des femmes.

En Ouganda, nous considérons l'éducation comme un domaine très important en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Nous avons dit que chaque fille et chaque femme doit avoir accès aux études. Il y a trois ans, nous avions moins de 800 000 filles dans l'enseignement primaire; mais ce chiffre dépasse aujourd'hui 3,3 millions. C'est une politique très progressiste et le programme est très progressiste. Mais comment gardons-nous ces filles à l'école? Comme je l'ai dit, la Constitution ne suffit pas et nous devons disposer d'orientations et de programmes.

Nous, militantes, devons continuer à parler et nous devons continuer à exprimer nos idées afin que ces filles restent scolarisées. Nous avons atteint le chiffre de 30 % de participation féminine aux administrations locales mais, au Parlement, ce taux n'est que de 17 %. Nous avons obtenu ce niveau de participation, car en tant que femmes dirigeantes, nous comprenons que les domaines décisifs qui concernent la vie des femmes se trouvent au niveau des autorités locales. C'est là que les femmes peuvent voir les autres femmes agir quotidiennement – il n'y a pas suffisamment de

femmes qui sachent à quoi ressemble le bâtiment du Parlement. Donc, dans notre recherche d'une bonne gouvernance, nous avons fait en sorte que le taux minimum de 30 % soit réalisé là où cela compte pour les femmes, et nous l'avons même dépassé. Tous les conseils locaux, mis en place par le gouvernement, comprennent des femmes.

Le défi réside maintenant dans la société civile – organisations non gouvernementales, associations professionnelles, universités et autres institutions du savoir. Nous avons trop insisté sur ce que le gouvernement a fait. Les organisations non gouvernementales ont davantage insisté sur ce que le gouvernement souhaite les voir faire dans les domaines où celui-ci a assuré un environnement favorable. Mais qu'ont fait les organes professionnels pour faire en sorte que nous mettions l'accent sur les domaines appropriés afin de prendre la voie sur laquelle nous nous sommes mis d'accord à Beijing?

Nous avons besoin d'une société civile forte, et je demande à mes collègues qui représentent le gouvernement ici de ne pas avoir peur d'une société civile forte. Une telle société est bonne pour le gouvernement, tout comme un gouvernement fort est bon pour la société civile. En Ouganda, nous nous complétons. Nous apprenons l'un de l'autre, et c'est la raison pour laquelle nous avons pu aller de l'avant, car à Beijing nous nous sommes engagés à travailler avec tous, à établir des réseaux, afin de faire en sorte que nos objectifs soient atteints.

Toutefois, force est de reconnaître que la critique est trop fréquente, même lorsque rien n'est proposé pour améliorer les choses. Nous devons donc travailler ensemble pour que, lorsqu'il y a une erreur, et lorsqu'il y a une possibilité d'amélioration, nous puissions intervenir. Un autre élément qui nous préoccupe en Ouganda est la nécessité de faire appel à des experts locaux. Souvent, un problème nous apparaît comme particulier et nous en avons fait un problème mondial. Nous devons faire plus de recherches chez nous pour interpréter nos cultures et pour savoir comment intégrer nos religions traditionnelles et non traditionnelles, sur le plan international, dans notre lutte pour l'égalité entre les sexes.

En Ouganda, nous disons « réfléchissez à l'échelle mondiale, mais agissez à l'échelle locale ». Nous avons besoin de programmes locaux. Même si nous avons des statistiques qui montrent ce qui se

passer partout dans le monde, chaque pays doit rendre des comptes à sa population; les dirigeants de chaque pays doivent rendre compte à toutes les femmes de tous les villages de ce qu'ils ont fait pour respecter les engagements pris à Beijing. Nous devons donc continuer à rassembler des données ventilées par sexe, mais pas seulement sur les femmes en tant que femmes, mais aller plus loin et s'intéresser aux jeunes femmes et aux femmes handicapées. Je dois dire que dans plusieurs pays, cela n'a pas été fait. En Ouganda, nous avons entrepris cette lutte; nous avons même nommé une femme handicapée comme Ministre, et elle est responsable des questions concernant les personnes handicapées et les personnes âgées. Les femmes âgées ont elles aussi des problèmes, et elles sont également parmi les plus pauvres.

Pour ce qui est de l'avenir, je dois dire que souvent, lorsque nous venons ici, nous parlons de questions qui touchent les femmes en tant que telles, mais pas des questions essentielles pour l'émancipation des femmes. Nous devons parler davantage de la paix et des conflits; pas seulement des conflits qui entraînent la guerre, mais également des conflits qui freinent le développement de nos pays. Nous devons parler de l'élimination de l'analphabétisme de masse, car c'est la cause de la pauvreté qui ronge nos pays. Nous devons parler des compétences de survie, pour que nos peuples vivent dans la sécurité alimentaire et puissent s'épanouir, non seulement sur le plan matériel mais également sur le plan spirituel. Nous ne devons pas être pris dans le piège du discours véhiculé à l'échelle internationale. Lorsque quelqu'un fait référence à « l'habilitation des femmes », nous sommes tous d'accord, mais qu'est-ce que cela veut dire pour les femmes de nos villages? Nous parlons maintenant du commerce électronique. Qu'est-ce que ce concept signifie pour la villageoise de notre pays, dont le plus grand problème est la productivité et l'amélioration de la qualité de ce qu'elle produit?

Nous avons besoin de routes, d'électricité et d'eau pour assurer la production. Sans cela, on peut construire un merveilleux hôpital où les femmes donneront naissance à de merveilleux enfants, mais s'il n'y a pas de route pour s'y rendre, elle mourra quand même en marchant vers l'hôpital. Nous avons besoin de professeurs de science, de médecins, d'ingénieurs, d'experts à tous les niveaux; et nous devrions donc parler davantage de ce que nous envisageons d'obtenir au niveau le plus élevé, plutôt que de parler unique-

ment de la survie. Les pays qui, comme nous, sont couverts de dettes devraient élever la voix pour en demander l'annulation. Je peux dire à l'Assemblée qu'en Ouganda, comme une partie de notre dette a été annulée, nous sommes en mesure de consacrer plus d'argent à des programmes d'élimination de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle nos enfants peuvent rester à l'école, et que vous entendez dire que l'Ouganda obtient de bons résultats. Notre gouvernement est transparent, et l'argent que nous aurions dû verser pour rembourser la dette est affecté à des programmes en faveur des femmes. Lançons un appel pour que ces dettes soient annulées. L'argent n'est même pas resté dans nos pays; la plus grande partie des sommes sont retournées d'où elles étaient venues. Nous demandons instamment que ces dettes soient annulées pour que nous puissions aller de l'avant.

Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, la permission de nous écarter du protocole. Je suis Présidente du Comité des femmes africaines en faveur de la paix et du développement, et je voudrais donner la parole à une femme qui est Ministre dans mon pays, et à on a demandé de représenter les femmes handicapées de l'Afrique, qui demeurent défavorisées. Selon le protocole, il ne doit y avoir que des déclarations de pays, mais les femmes handicapées n'ont pas de pays pour parler pour elles : c'est leur handicap qui parlera. Je voudrais faire appel à cette jeune femme de l'Ouganda, qui présentera son témoignage. En Ouganda, notre Constitution prévoit des mesures de discrimination positive à l'égard des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Les personnes handicapées et les jeunes doivent être représentés au Parlement, car s'ils ne le sont pas, leurs voix ne seront pas entendues. À Beijing, j'ai dit qu'il n'y a que ceux qui ont une cicatrice qui savent à quel point la démangeaison est forte. Si la cicatrice n'est pas sur votre corps, vous ne savez pas comment soulager cette démangeaison. J'ai certainement eu de la chance de ne pas être atteinte de la polio. Cette femme est la seule qui peut parler au nom des personnes handicapées, et je voudrais lui demander de dire quelques mots avant que je ne termine ma déclaration.

Mme Sekabira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je suis Florence Nayiga Sekabira, j'ai 37 ans, je suis mariée et j'ai un petit garçon de quatre mois. Je suis membre du Parlement représentant les personnes handicapées. Je suis le produit de la discrimination positive qui est prévue dans la Constitution ougandaise. Je

suis Ministre d'État dans le Ministère de l'égalité, du travail et du développement social, responsable des affaires des personnes handicapées et des personnes âgées. Je tiens à saisir cette occasion, au nom des femmes handicapées du continent africain, pour soulever les préoccupations suivantes.

Nous sommes préoccupées par le fait que l'évaluation du Programme d'action de Beijing a déjà fait référence aux progrès accomplis et aux obstacles rencontrés par les femmes et les filles handicapées dans le cadre de l'application du Programme d'action de Beijing, et ce en dépit de l'absence de preuves statistiques, dans les rapports régionaux et nationaux, concernant les effets sur les femmes et les filles handicapées. Nous ne sommes pas représentées ou évoquées dans la plupart des instances nationales qui abordent la situation des femmes. Cela est également vrai pour les femmes âgées. Nous demandons donc que les femmes dirigeantes au niveau national, régional et international déploient des efforts concertés pour solliciter la participation des femmes et des filles handicapées, ainsi que des femmes âgées, et pour que tous les instruments juridiques internationaux et nationaux fassent expressément référence à nos préoccupations.

Il faut bien comprendre que l'exclusion et la marginalisation constante des femmes et des filles handicapées et des femmes âgées est en soi une violation des droits de la personne. Nous sommes des femmes et des filles handicapées et des femmes âgées, et nous souffrons de notre handicap et de notre âge. Nous demandons donc à tous les protagonistes du développement, y compris les institutions des Nations unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé de s'engager à ce qu'il y ait une répartition égale des ressources consacrées à la cause des femmes, des filles handicapées et des femmes âgées.

Mme Kazibwe (Ouganda) (*parle en anglais*) : Florence Nayiga est la preuve qu'au moins dans mon pays, en Ouganda, l'éducation est la clef de l'émancipation des femmes car si elle n'était pas instruite, elle serait dans un village en train de se traîner et de mendier. Mais elle a reçu une instruction et c'est pour cette raison que, parmi ses priorités, l'Ouganda met l'accent sur l'éducation. Les lois peuvent exister. On peut parler de la législation mais si vous n'êtes pas instruite et que vous ne pouvez pas subvenir à vos besoins, vous êtes condamnées à une vie de souffrances.

Au nom des femmes ougandaises, je tiens à remercier le Secrétaire général et le système des Nations Unies d'avoir travaillé avec acharnement pour que cette conférence puisse avoir lieu. Je sais que bon nombre d'entre vous n'étiez pas à Beijing, et il est donc réconfortant de voir que l'élan existe encore. Nous exhortons les représentants à continuer de veiller à ce que le système des Nations Unies, le secteur privé et les autres institutions continuent d'appuyer cette noble cause. Nous devons accomplir davantage.

Pour terminer, j'aimerais citer les mots d'un des Présidents des États-Unis d'Amérique. Alors que nous continuons de lutter pour notre émancipation, nous devons non seulement accomplir plus individuellement mais nous devons en plus nous souvenir de ceci :

« Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

La lutte continue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Présidente de l'Ouganda de son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Laurette Onkelinx, Vice Premier Ministre et Ministre du travail de la Belgique.

Mme Onkelinx (Belgique) : Il y a cinq ans, cette Assemblée se réunissait pour des travaux qui ont suscité un immense espoir. Il s'agissait de se mobiliser pour trouver un démenti à des mots implacables figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995 : il n'existe pas, dans le monde, une société où les femmes bénéficient des mêmes opportunités que les hommes. Il s'agissait ni plus ni moins que de dégager les moyens pour réaliser l'égalité des femmes et des hommes afin de construire un monde plus juste, reposant sur une logique de développement et de paix.

Nous savions bien, mes chers collègues, qu'après la phase d'enthousiasme on nous opposerait des difficultés économiques, sociales, culturelles, religieuses de mise en oeuvre. Qu'on nous demanderait plus de temps, plus de compréhension. Quand des obstacles se dressent, quand les problèmes apparaissent, il faut leur faire face et non pas les contourner pour mieux les oublier.

La situation actuelle confirme l'immensité du travail à accomplir. L'analyse démontre aussi que, pour

gagner le combat contre les inégalités dont, partout, les femmes sont victimes, il faut progresser dans le processus de Beijing, à travers l'affirmation de l'universalité du droit des hommes et des femmes à l'égalité, l'adoption de politiques qui traduisent ce droit de manière concrète, les collaborations entre les États et l'évaluation d'engagements pris solidairement. Bref, il serait irresponsable de donner aujourd'hui le signal d'un retour en arrière.

J'en profite pour saluer la Déclaration finale de Luxembourg de la Conférence des femmes de la francophonie, du 5 février dernier, qui nous montre l'exemple.

Le rapport mondial sur le développement humain indique que 70 % des pauvres, soit 1,3 milliard de personnes, sont des femmes. Ce chiffre démontre l'importance du déséquilibre économique qui pèse sur les femmes. Il démontre aussi que la pauvreté est un phénomène qui doit être appréhendé dans la dimension de genre. La Conférence mondiale sur les femmes de 1995 a largement contribué à ce que les femmes soient reconnues comme actrices et bénéficiaires à part entière du développement durable. Elle aura contribué à la progression d'une conception générale et systémique de l'égalité. Elle aura mis en évidence l'importance, pour la réalisation de l'égalité, de la prise en considération des liens entre les enjeux économiques, sociaux et culturels et ce, au travers des 12 domaines prioritaires d'intervention du Programme d'action de Beijing.

À sa manière, et malgré quelques belles évolutions, la Belgique traduit, à travers ses propres réalités, le constat que l'inégalité se manifeste par un déséquilibre qui s'observe au détriment des femmes dans tous les domaines : vie sociale, culturelle, économique et politique. Les femmes y demeurent concentrées dans les secteurs à bas salaires et dans certaines fonctions, ainsi que dans les emplois atypiques. L'écart moyen entre les salaires masculins et féminins dépasse 20 %. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à connaître le chômage de longue durée et à être exposées aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale. Une femme sur cinq est victime de violence conjugale. Les femmes demeurent minoritaires dans les lieux de décision. Il reste ainsi, au plan belge, beaucoup à réaliser.

Et pourtant, la politique de l'égalité des chances a gagné quelques galons : le Gouvernement a décidé de l'inscrire au coeur même de la Constitution, comme

cela a été fait dans les objectifs prioritaires de l'éducation; des législations ont été adoptées pour assurer une présence effective des femmes dans la représentation politique : l'obligation de parité sur les listes électorales et de mixité dans les exécutifs vient d'être acceptée. Un plan de lutte et une législation contre le harcèlement sexuel, notamment sur les lieux de travail, ont complété les dispositifs visant à enrayer les discriminations dans l'emploi.

Notre modèle de sécurité sociale a évolué pour mieux prendre en compte la dimension de genre. Une réforme fondamentale de l'aménagement du temps de travail est actuellement en discussion en Belgique pour que tant les femmes que les hommes puissent mieux organiser la vie au travail et la vie hors travail. Bref, la Belgique est en mouvement et celui-ci traduit une volonté d'intégrer les objectifs de Beijing.

Il faudra évidemment poursuivre : il n'est pas, en effet, de domaine où ce réflexe d'égalité n'ait pas sa pertinence : politiques sociales, éducation et formation, politique de l'emploi, politique économique, santé, coopération au développement, politique migratoire ou traitement de questions comme la résolution des conflits armés, la traite des êtres humains ou la politique des réfugiés. Ainsi comment continuer à dénoncer les violences faites aux femmes et fermer les yeux quant elles se réfugient chez nous pour y échapper?

Mes chers collègues, le combat contre l'injustice faite aux femmes parce qu'elles sont femmes ne sera pas gagné non plus sans un dialogue permanent entre les autorités publiques et la société civile. Je tiens à saluer l'action des organisations non gouvernementales, non seulement pour le travail de mise en oeuvre des objectifs fixés, mais aussi pour avoir, bien souvent, indiqué la marche à suivre. L'organisation de la Marche mondiale contre la pauvreté et la violence à l'égard des femmes en offre une expression concrète et symbolique. Je me réjouis de la part occupée par les organisations belges dans cette manifestation, comme dans l'ensemble des échanges qui ont formé le cadre de notre réunion. Je tiens également à souligner le rôle essentiel des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques de promotion de l'égalité, mais aussi dans le suivi de ces politiques.

Nous éprouvons de plus en plus le besoin de nous fixer des cadres globaux, des grands objectifs de développement qui permettent à chacun des pays de s'adapter et de progresser en fonction de ses propres

réalités. Pour autant, la Belgique est convaincue que les instruments normatifs sont indispensables pour imposer un peu plus de droit dans les relations internationales.

Ainsi, et pour garantir les droits et libertés fondamentales des femmes, la Belgique accorde une attention toute particulière à l'adoption et à la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son protocole, ainsi qu'au projet de protocole sur le trafic des personnes et en particulier le trafic des femmes et des enfants, complémentaire à la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

Parmi les instruments capitaux, je veux aussi souligner la nécessité d'instituer la Cour pénale internationale, qui devra contribuer à rendre effectif le respect des droits des femmes, dans leur universalité et dans leur spécificité.

Je crois enfin indispensable l'application des normes internationales du travail à toutes les formes de travail y compris celles qui affectent plus particulièrement les femmes.

Il n'est pas simple de conclure sur un tel sujet. Au nom de la Belgique, je le ferai en mettant en évidence trois priorités. D'abord, le développement de la coopération internationale : il faut que nous arrivions, et je parle pour mon propre pays aussi, à consacrer au moins 0,7 % de notre produit national brut à la coopération au développement. C'est une obligation que nous ne pouvons plus éluder. L'éradication de la pauvreté et l'investissement dans l'alphabétisation et l'éducation doivent être nos obsessions.

Il y a ensuite l'adoption de législations nationales et internationales pour combattre la violence contre les femmes et notamment la lutte contre certaines pratiques traditionnelles qui portent atteinte à l'intégrité physique des femmes et des filles.

Enfin, dans toutes les enceintes où sa voix peut être entendue, la Belgique revendiquera que les droits en matière de sexualité, comme les droits liés à la fonction reproductive, fassent partie intégrante des droits de la personne humaine. Il y va de l'essence même de leur être.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Lidia Gutu, Vice-Premier Ministre de la République de Moldova.

Mme Gutu (Moldova) (*parle en roumain; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis persuadée que votre compétence et votre expérience contribueront au succès de cette session.

C'est un grand honneur pour moi que de participer à cette session extraordinaire et je pense que le présent examen offre un excellent cadre pour l'évaluation de la perspective sexospécifique dans l'ensemble du système mondial.

Les décisions prises à la Conférence de Beijing ont eu un impact décisif sur la promotion de la condition de la femme. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis 1995, les États Membres se sont efforcés, en adoptant une démarche intégrée et équilibrée pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, d'élaborer et de promouvoir des mesures et des programmes visant à encourager le développement et l'égalité des femmes dans le monde.

Bien que des progrès considérables aient été enregistrés dans certains domaines en matière d'égalité entre les sexes, il demeure nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des méthodes qui prennent en compte les facteurs sexospécifiques pour parvenir à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Il faut examiner et évaluer aux niveaux national, régional et international les obstacles rencontrés dans l'application des engagements énoncés dans le Programme d'action et dans ses 12 domaines critiques en analysant les mesures prises et les résultats obtenus, comme le souligne d'ailleurs le rapport du Secrétaire général.

La République de Moldova estime que c'est en faisant en sorte que les initiatives futures reposent sur les pratiques optimales et les enseignements tirés du processus d'examen et d'évaluation que l'on pourra le mieux parvenir à l'égalité entre les sexes au XXI^e siècle. Les principes qui sous-tendent la déclaration de Beijing, le Programme d'action et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme constituent un cadre d'action précieux qui offre aux femmes et aux hommes une égalité de chances en ce qui concerne la participation à la vie sociale, économique et politique.

En vue de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, le Gouvernement de la République de Moldova a adopté un plan national qui contient des mesures urgentes visant à améliorer la condition de la femme. Nous avons créé des commissions spécialisées relevant de la présidence et du parlement pour améliorer la situation des femmes. Au sein du Ministère de l'emploi et de la protection sociale, nous avons créé un Département des questions familiales et de l'égalité des chances, structure spécialisée chargée de mettre en oeuvre la politique de l'État en matière de protection de l'égalité sociale des femmes. Nous avons également créé des services de la parité entre les sexes au sein des divers ministères. De ce fait, le nombre de femmes qui occupent des postes au sein de l'État a quintuplé et le pourcentage de députées est passé de 4,5 % à 9 %.

Sur la base d'une coopération étroite entre notre gouvernement, les institutions spécialisées du système des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance – et d'autres organisations internationales ainsi que diverses organisations non gouvernementales, nous avons élaboré et sommes en train d'exécuter des projets destinés à améliorer la condition de la femme et des enfants ainsi que la protection en matière de santé et les droits en matière de procréation.

Comme d'autres délégations, nous estimons que la promotion des droits de l'homme et les instruments juridiques internationaux en la matière ont un impact complémentaire important sur la réalisation de l'égalité entre les sexes énoncée dans le Programme d'action de Beijing. Dans cette optique, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle la République de Moldova a adhéré, est l'un des instruments juridiques les plus importants pour la protection des droits des femmes.

Par conséquent, le Gouvernement de la République de Moldova réaffirme son ferme attachement à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la consolidation de la condition de la femme au niveau national, dans le cadre de la promotion de ses droits fondamentaux.

Après l'adoption du Programme d'action de Beijing, la République de Moldova a concentré ses efforts sur l'élaboration de mesures à long terme qui visent à mettre en oeuvre des stratégies de création de cadres

législatifs et normatifs internes pour assurer aux femmes et aux hommes l'égalité des chances et des droits.

L'harmonisation de l'appareil juridique interne de la République de Moldova et des normes et instruments juridiques internationaux représente une étape essentielle de nos efforts en vue d'améliorer la condition de la femme.

À l'heure actuelle, mon pays, comme d'autres pays en transition, traverse une période de changements structurels fondamentaux. Il est manifeste que les secteurs vulnérables de la société, notamment les femmes, ont besoin d'une protection sociale accrue au cours de cette période de transition. Dans ce contexte, je voudrais signaler que les ressources financières et économiques limitées de la République de Moldova ont réduit la capacité des institutions de l'État de parvenir, à moyen terme, aux objectifs énoncés dans le Plan national pour la protection des femmes.

En même temps, certains aspects de la mondialisation et la crise financière qui a ébranlé l'économie de mon pays ont créé de nouveaux obstacles dans le processus de développement économique, ce qui a un effet négatif sur la condition de la femme et a accéléré ce qu'on a appelé la féminisation de la pauvreté. Le chômage a considérablement augmenté et, malheureusement, 68 % des chômeurs sont des femmes.

La violence à l'égard des femmes, la prostitution et des conditions de santé précaires pour les femmes sont d'autres problèmes auxquels nous sommes confrontés et auxquels nous recherchons des solutions efficaces.

Bien que le Gouvernement ait récemment pris une série de mesures au niveau national pour améliorer la protection sanitaire, nous avons en ce moment un taux de mortalité maternelle et infantile élevé, et le niveau de l'assistance médicale fournie dans les zones rurales, y compris aux femmes enceintes, et des services de prévention contre les maladies contagieuses et de l'infection par le VIH restent faibles. Nous devons également améliorer la formation du personnel médical spécialisé dans la santé génésique.

Nous sommes convaincus qu'une application intégrale des décisions adoptées en 1995 par la Conférence mondiale sur les femmes n'est possible que si les déclarations et les appels politiques sont suivis de mesures pratiques et de l'allocation de ressources financières réelles.

Notre délégation se félicite vivement de l'importance qu'attachent par le Secrétaire général et les institutions spécialisées des Nations Unies à la réalisation des objectifs de la Conférence mondiale de Beijing et aux décisions qui seront adoptées à la présente session.

Les gouvernements ayant la responsabilité principale de la pleine mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des nouvelles mesures et initiatives qui figurent dans les documents finals de la présente session, je voudrais réaffirmer le ferme appui du Gouvernement de la République de Moldova à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Mu Sochua, Ministre des affaires féminines et des anciens combattants du Cambodge.

Mme Mu (Cambodge) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de représenter le Royaume du Cambodge en cette occasion très importante. Le Cambodge est un pays qui est engagé dans un processus de redressement après des décennies de guerre et de destruction de ses structures sociales. La nécessité d'intégrer et de faire participer les femmes cambodgiennes au processus de développement n'est pas simplement une mesure politiquement correcte, mais plutôt un préalable à la relance économique et sociale. Le Gouvernement royal en est conscient et fait tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en oeuvre les changements nécessaires.

Le Gouvernement royal a pris des mesures pour faire face à la destruction sociale et économique provoquée par le conflit armé et les défis que posent l'introduction de l'économie de marché et la mondialisation, qui affectent la vie des femmes cambodgiennes et la société en général.

Une femme ministre à part entière a été nommée au Ministère des affaires féminines et des anciens combattants à la suite des élections de 1998. *Neary Rattanak* – Les femmes sont des pierres précieuses – est un badge que nous arborons toutes fièrement, et c'est le nom d'une stratégie, d'un plan quinquennal lancé en 1999, lors de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, qui doit guider l'action du Ministère à moyen terme. Le plan décrit en détail les efforts à entreprendre dans l'ensemble du pays pour analyser le statut et les droits de la femme et élaborer des moyens d'intégrer les femmes au processus de prise de décisions à tous les niveaux.

En exécutant le plan *Neary Rattanak*, le Ministère des affaires féminines et des anciens combattants ne s'est pas seulement lancé dans la prise de décisions politiques. Nous avons également élaboré des stratégies claires pour intégrer une perspective sexospécifique et pour veiller à ce qu'il existe partout dans le pays des mécanismes appropriés pour contrôler l'application de ces stratégies, avec des indicateurs clairs et une liste de contrôle pour évaluer l'amélioration de la condition de la femme et de la fillette dans quatre domaines : l'éducation, la santé génésique et la protection contre le VIH/sida, l'indépendance économique et la protection juridique.

Pour sensibiliser tous les citoyens aux conséquences sociales et économiques dévastatrices de la traite des femmes et des enfants, le Ministère vient de lancer une vaste campagne nationale pour la prévention de ce phénomène sous toutes ses formes. Par ailleurs, afin d'améliorer les capacités de la police, du système judiciaire et des procureurs, le Ministère de l'intérieur a lancé un programme d'application de la loi contre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants. On s'attend à ce que ces campagnes d'éducation et de renforcement des capacités aient un effet profond sur les valeurs sociales et la protection physique des fillettes et des femmes au Cambodge.

M. Stanislaus (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

En outre, le Ministère de l'éducation a élaboré un plan national pour l'éducation féminine dont le but est d'améliorer le niveau d'éducation des fillettes. Les efforts entrepris pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base des fillettes seront complétés par un appui aux adolescentes pour leur permettre de poursuivre leurs études.

La question clef de la protection juridique des femmes est maintenant abordée dans le cadre du Conseil national chargé de la réforme judiciaire. Il faudra intégrer les questions relatives à l'égalité entre les sexes dès le début de l'élaboration du programme de réforme judiciaire dans son ensemble afin de mettre en place des mécanismes de nature à garantir une protection juridique efficace des femmes. D'autres initiatives, telles que la promotion du recrutement de femmes dans la police, la nomination de femmes comme juges et la formation intensive des juristes dans le domaine des droits des femmes ainsi que la diffusion d'informations au grand public touchant les dispositions juridiques

relatives à l'égalité entre les sexes, sont également prévues.

Le Gouvernement royal attache une grande importance à l'élargissement de l'accès des femmes à des soins et à des services de santé de qualité. Depuis 1996, le Ministère de la santé a entrepris des réformes approfondies aux plans organisationnel et financier pour renforcer le système de soins de santé, y compris l'accès aux services de qualité pour les femmes et les fillettes. Le VIH/sida étant désormais considéré comme une menace grave pour les femmes et les fillettes, il a été élaboré en 1999 une politique relative à la protection des femmes et des fillettes contre le VIH/sida pour faire face à cette préoccupation montante.

S'agissant de la société civile, le Gouvernement royal s'emploie à faciliter l'inclusion sociale des femmes en encourageant une participation active des femmes à la planification et à la gestion du développement local par le biais de comités de développement élus au niveau des villages et des communes. Quarante pour cent des membres des ces comités locaux de développement sont des femmes. L'engagement de faire participer les femmes aux processus de prise de décisions a débouché sur une large participation des femmes aux élections nationales de 1998 et sur l'entrée de 14 femmes à l'Assemblée nationale, qui jusque-là n'avait que cinq femmes en son sein.

Dans ma brève déclaration d'aujourd'hui, j'ai résumé les faits les plus importants concernant la promotion des femmes au Cambodge, dans le contexte du Programme d'action de Beijing. Mais beaucoup reste à faire et notre gouvernement royal reconnaît ce fait, et il s'engage à continuer à traiter de ces questions. Même si l'engagement existe, le Cambodge a toujours besoin d'une aide financière extérieure appréciable et d'une solidarité pour réaliser ses objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Bruce Mariama Aribot, Ministre des affaires sociales, de la promotion de la femme et de l'enfance de la Guinée.

Mme Aribot (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation guinéenne à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais également adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau dont la collaboration, nous en

sommes convaincus, vous permettra d'assumer avec succès la haute responsabilité qui vous est dévolue.

Ma délégation remercie et félicite Mme Christine Kapalata, Présidente du Bureau du Comité préparatoire de cette session extraordinaire, et les autres membres du Bureau, pour l'esprit de responsabilité qui a soutenu leurs actions au cours des travaux préparatoires de la session. Elle apprécie hautement la qualité des différents rapports soumis à notre appréciation par le Secrétariat ainsi que les dispositions pratiques mises en place pour le bon déroulement de la session.

Au nom du chef de l'État, le général Lansana Conté et au nom du Gouvernement de la République de Guinée, nous adressons nos remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour avoir eu l'initiative d'organiser au Siège, la session extraordinaire sur l'examen du niveau des engagements pris par les gouvernements et la communauté internationale en matière d'égalité des sexes et l'évaluation des progrès accomplis depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing.

Comme souligné par certains orateurs qui m'ont précédée ainsi que dans les rapports du Secrétaire général, de grands efforts ont été déployés par la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Si nous pouvons nous féliciter des succès remportés à certains égards, des efforts complémentaires restent cependant à déployer. Ceci a été clairement illustré par le Secrétaire général dans son discours devant cette Assemblée.

En ce qui concerne la République de Guinée, la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Beijing s'est traduite par la définition d'orientations stratégiques, consignées dans le document de politique de promotion féminine, adoptée par le Gouvernement guinéen en décembre 1996, politique traduite en plan d'action pour la période 1997-2001, lui-même concrétisé dans un Programme-cadre Genre et Développement. Ce programme Cadre Genre et Développement qui a un caractère transversal et transectoriel, s'articule autour de cinq grands objectifs qui sont : genre, droit et pouvoir; genre, économie et lutte contre la pauvreté; genre, éducation et formation; genre, santé et population; et renforcement du mécanisme institutionnel.

Le Gouvernement guinéen, en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, les syndicats, la société civile et les partenaires au déve-

loppement, s'est engagé à mettre en oeuvre ce Programme cadre de développement. Dans cette perspective, ce partenariat actif a permis d'aboutir aux acquis ci-après : création de structures d'information des femmes sur leurs droits par une multiplication des centres d'assistance juridique et leur dotation en moyens financiers, matériels et humains; abrogation de certaines dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes; élaboration des lettres de politique de développement sectoriel ayant des incidences directes sur la promotion socioéconomique des femmes; adoption de cinq programmes cadres de développement, dont trois concernent l'éradication de la pauvreté – et une incidence est faite sur la situation des femmes; adoption de mesures spéciales pour faciliter l'accès des femmes aux ressources en vue de leur autonomisation; existence d'un comité d'équité pour promouvoir la scolarisation des filles; réduction du taux d'analphabétisme et des disparités entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation et autres structures de formation; mise en oeuvre de programmes de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles/sida et du projet de population et de santé génésique pour renforcer les acquis du programme de planification familiale et appuyer la maternité sans risques; formulation également d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement.

Malgré les acquis cités plus haut, les contraintes suivantes sont à surmonter : le faible niveau d'instruction et le faible accès des femmes aux instances du pouvoir; la faible maîtrise de la sexualité et de la procréation; le manque de ressources et de systèmes appropriés et incitatifs de microfinancement pour les projets de femmes; les répercussions des guerres et conflits armés à nos frontières; la pandémie du sida.

C'est dire que pour accélérer l'application du Programme d'action de Beijing, il faudrait surmonter les difficultés financières, institutionnelles et humaines, assurer dans mon pays une décentralisation véritable et une collaboration plus étroite entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile. Il faudrait également promouvoir une plus grande participation des femmes à l'élaboration des politiques de développement, à la prise de décisions et à la mise en oeuvre des politiques, programmes et projets nationaux. Nous devons également qualifier le système de collecte, de traitement et de gestion des données statistiques, renforcer davantage le partenariat avec les acteurs de terrain, en particulier avec les organisations non gouvernementa-

les. Il reste entendu que le chemin à parcourir est encore long et ardu; c'est pourquoi nous voudrions insister sur le fait que la problématique de la promotion féminine devrait constituer une partie intégrante des programmes de développement global.

Je voudrais mettre un accent tout particulier sur l'importance de l'implication des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des différends, notamment dans notre sous-région, en Afrique de l'Ouest. Notre pays, la République de Guinée, est entouré depuis une décennie de foyers de tensions, de guerres civiles au Libéria, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Des situations d'urgence difficiles, provoquées par ces conflits armés, ont conduit à des déplacements massifs de populations vers notre pays. Suite aux crises dans ces pays – Libéria, Sierra Leone et Guinée Bissau –, notre pays a subi une explosion démographique sans précédent avec l'arrivée de plus de 800 000 réfugiés dont 60 % de femmes et d'enfants. Cela fait de la Guinée le pays qui abrite le plus grand nombre de réfugiés sur le continent par rapport à son taux de population. En effet, 10 % de la population guinéenne est constituée aujourd'hui de réfugiés.

Cette situation a affecté les infrastructures sociales de base, le fonctionnement des institutions ainsi que la vie des populations guinéennes. L'implication de notre pays dans le règlement de ces différends a négativement pesé sur les programmes de développement, notamment ceux en faveur des femmes et des enfants. Ainsi de 1989 à nos jours, plus de 300 millions de dollars ont été supportés par le budget national au titre des efforts de restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Conscientes de cette réalité, les femmes de Guinée, à travers différentes organisations, se mobilisent pour faire entendre leur voix et participer au devenir de la société. Ainsi, en janvier 2000, le réseau guinéen des femmes ministres et parlementaires a organisé une conférence sous-régionale des pays de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la prévention et du règlement des différends. Elles ont également pris une part active aux réunions des femmes de la Mano River Union en vue d'une solution au conflit en Sierra Leone et par la même occasion, dégager des perspectives pour leur intervention dans la prévention des conflits.

C'est l'occasion pour nous de lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle soutienne mon pays dans ses programmes de développement ainsi que

dans ses efforts pour la restauration de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Nous ne saurions terminer notre intervention sans adresser nos vifs remerciements à la communauté internationale des bailleurs de fonds pour leur appui à la réalisation du Programme d'action de Beijing dans notre pays et nous formulons notre espoir de voir en 2005 l'heureux aboutissement des stratégies prospectives de Nairobi.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux délégués que le temps de parole imparti durant cette session est de sept minutes.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Gloria Valerín, Ministre de la condition de la femme du Costa Rica.

Mme Valerín (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Il y a cinq ans, l'humanité a fait un pas résolu et ferme dans sa quête d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes en approuvant le Programme d'action de Beijing. Ce geste a eu des répercussions historiques à l'échelle planétaire, tant sur le plan international que local, où il y a eu des progrès indéniables.

Sur le plan international, le Programme d'action de Beijing a bâti un pont entre les grandes déclarations de principe et l'élaboration de plans concrets pour réaliser l'équité entre les sexes. À l'échelle nationale, les pays ont dépassé le stade des actions ponctuelles, à court terme et fragmentaires, qui ont fait place à des politiques axées sur la parité entre les sexes. Tel est le cas dans mon pays, le Costa Rica.

Nos réalisations en ce qui concerne l'élaboration de politiques publiques pour l'équité entre les sexes dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du travail, du crédit, de la santé, de l'adolescence, de la violence et de la participation politique sont bien connues depuis la Conférence de Beijing. Nous sommes fiers d'avoir élaboré une politique nationale qui a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances pour les filles, les adolescentes enceintes et les mères, et de faire respecter les droits des mineurs.

Le grave problème de la violence à l'égard des femmes a reçu une attention prioritaire dans notre pays. À cet égard, nous avons créé un système national de surveillance et de prévention de la violence au foyer qui a donné d'excellents résultats tant au niveau interinstitutions qu'au niveau intersectoriel.

La démocratie au Costa Rica s'est élargie et s'améliore grâce à la participation politique accrue des femmes; en même temps, elle constitue un support indispensable pour maintenir et renforcer toutes les victoires des femmes. Notre loi électorale a été amendée pour assurer une participation minimale de 40 % des femmes. De plus, nous avons obtenu que le Tribunal électoral suprême applique également cette règle des 40 % aux postes soumis aux élections au sein des partis lors des élections locales et législatives. Ainsi, lors des élections de 2002, nous doublerons le nombre de femmes au sein des administrations locales et du Congrès.

Le mécanisme national pour la femme existe dans mon pays depuis déjà 25 ans. Je voudrais donc souligner que c'est grâce à l'élan progressif et soutenu donné par les principes directeurs du Programme d'action de Beijing qu'il a été converti en 1998 en un Institut national des femmes. Cette organisation moderne, qui occupe un rang élevé dans la hiérarchie de l'administration, a vu son rôle de premier plan et sa haute influence encore renforcés par la nomination d'une Ministre de la condition de la femme.

L'État du Costa Rica reconnaît son obligation de garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes depuis 1990, date à laquelle a été promulguée la loi pour la promotion de l'égalité sociale de la femme. Depuis lors, les progrès réalisés nous permettent de disposer aujourd'hui d'un cadre juridique ample et cohérent pour soutenir nos activités en matière d'égalité entre les sexes. Au cours des cinq dernières années, nous avons réussi à faire adopter d'importants instruments juridiques. Parmi ceux-ci, je voudrais souligner les lois sur la violence familiale, le harcèlement sexuel et les handicaps; les lois contre l'exploitation sexuelle des enfants; un code législatif pour les mineurs et les adolescents; des règlements concernant les femmes qui vivent dans la pauvreté; des lois visant à assurer une protection spéciale pour les femmes enceintes et les mères allaitantes; et, plus généralement, des lois visant à garantir le droit des femmes à la santé durant toute leur vie.

Le Costa Rica respecte l'engagement pris par le Président Rodríguez de protéger la vie à partir de la conception et de s'opposer à l'avortement, conformément à notre Constitution politique et à la culture de notre peuple. De plus, les décisions des tribunaux constitutionnels ont précisé et réaffirmé le devoir des institutions et du Gouvernement d'orienter leur action et leurs politiques vers l'égalité et l'équité entre les sexes.

Le fait que nous ayons été parmi les premiers pays à signer le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes constitue un bon exemple des progrès faits au Costa Rica en ce qui a trait aux instruments juridiques en faveur de l'égalité et des droits des femmes.

Quatre instances de la République participent à la promotion des initiatives visant à faire avancer l'égalité entre les sexes : le Comité spécial permanent sur les femmes de l'Assemblée législative récemment mis sur pied; le médiateur; les bureaux ministériels et municipaux de la femme; le Tribunal électoral suprême et la Commission sur la violence au foyer du pouvoir judiciaire. Avec l'Institut national des femmes – le mécanisme national – ils constituent un ensemble d'organismes et de compétences qui coordonnent les efforts déployés afin d'atteindre un but commun.

Il n'a pas été et il ne sera pas facile de transformer les conditions qui désavantagent les femmes. Nous avons fait les premiers pas sur un long chemin, et nous avons tiré beaucoup de leçons jusqu'à maintenant. Je voudrais mentionner ici trois de ces leçons.

Nous avons appris que les activités visant l'égalité entre les sexes ne doivent pas se limiter au mécanisme national ou aux pratiques d'aide. Elles doivent faire partie d'une politique publique complète, englobant tous les domaines de compétence de l'État.

Nous avons appris qu'il est impératif de développer les capacités institutionnelles et budgétaires afin de garantir l'intégration d'une démarche axée sur l'égalité entre les sexes à toutes les affaires de l'État, et d'en assurer l'application.

Nous avons appris que des mécanismes de débat et de concertation, dans la transparence et le respect mutuel, avec le mouvement des femmes et la société civile, garantissent la durabilité des politiques publiques de promotion de l'équité. Compte tenu des leçons que nous avons tirées au cours de ces dernières années, nous pouvons tourner notre regard vers l'avenir et percevoir clairement les grands défis que nous devons relever.

Nous devons perfectionner nos systèmes d'information afin de rendre plus visibles les inégalités entre les sexes et la contribution des femmes au développement; vérifier les effets des politiques publiques et des progrès juridiques; et veiller à rendre des comp-

tes à la société, ce qui est un devoir dans toute démocratie établie.

Nous devons garantir la pleine participation des femmes à la politique aux échelons les plus élevés de la prise de décisions. Nous devons en même temps créer des mécanismes nationaux qui permettent d'accéder à ces espaces de dialogue et renforcer les capacités de direction des femmes. Nous devons favoriser l'accès des femmes à des possibilités d'emplois plus nombreuses et plus rémunératrices. En outre, bien que le taux de scolarisation soit plus élevé dans le pays pour les femmes que pour les hommes, il y a une ségrégation par sexe dans la formation professionnelle et technique. Nous voulons encourager les femmes à s'orienter vers les domaines scientifiques, technologiques et artistiques.

L'un des objectifs les plus urgents et les plus ambitieux consiste à libérer les femmes des traditions sociales et culturelles qui leur assignent l'entière responsabilité des tâches domestiques et de procréation. Nous devons développer des politiques à moyen et long terme pour dépasser ces contraintes.

Pour terminer, je voudrais dire que dans mon pays, le thème des femmes est aujourd'hui une politique gouvernementale qui doit se traduire par des politiques de l'État. L'engagement de toutes les institutions du Costa Rica dans l'application systématique de politiques publiques intégrant la parité, dans une vision d'avenir et une compréhension claire du processus, vient à peine de commencer.

Les politiques publiques pour l'égalité et la parité entre les sexes prendront pleinement leurs sens lorsque les hommes et les femmes de notre pays atteindront une de qualité de vie élevée, lorsqu'ils vivront plus longtemps en meilleure santé et seront plus productifs, et avant tout lorsqu'ils auront une vie plus agréable et plus heureuse. Voilà pourquoi les femmes au Costa Rica, aujourd'hui comme hier, continuent de demander du pain et des roses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Onechanh Thammavong, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de la République populaire démocratique lao et Présidente de l'Association des femmes lao.

Mme Thammavong (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour

moi que de représenter le Gouvernement de la République démocratique populaire lao au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Permettez-moi de commencer en félicitant le Président pour son élection à la tête de cette importante session extraordinaire.

Depuis la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, le Parti et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao ont attaché une grande importance à l'application du Programme d'action de Beijing et à ses 12 domaines critiques. Je voudrais saisir cette occasion de présenter à l'Assemblée les réalisations obtenues, les obstacles rencontrés et le plan d'action élaboré pour faciliter la promotion et le développement des femmes lao et de tous les groupes ethniques.

L'Union des femmes lao est le mécanisme national chargé de la défense de l'égalité des droits et de la promotion de la femme. L'Union a pour mission de suivre, directement ou indirectement, l'application des politiques et programmes du Gouvernement relatifs au développement des femmes et aux questions de parité entre les sexes.

Après cinq années d'application du Programme d'action de Beijing, les résultats peuvent être résumés comme suit. Dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, les femmes lao ont développé leur savoir et leurs compétences dans les domaines de la planification et de la gestion, elles exercent un contrôle accru sur les ressources et elles ont plus largement accès aux institutions financières. Elles s'emploient très activement à obtenir des crédits, à organiser des groupes de crédit pouvant négocier avec les banques et à régler leurs problèmes dans divers domaines. Elles améliorent ainsi leurs conditions de vie et accroissent leurs possibilités de gain.

Dans le domaine de la santé, la mortalité maternelle et infantile a baissé et la qualité de vie des femmes et des enfants s'est améliorée. L'Union des femmes lao et le Comité national de lutte contre le VIH/sida ont mené des campagnes de formation et ont diffusé des informations sur la prévention du VIH/sida.

En mai 1999, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a adopté une politique concernant le développement et la population pour souligner l'importance et la nécessité de promouvoir le

rôle et la condition des femmes lao dans le développement.

Les femmes lao sont plus conscientes de leurs droits et obligations et sont plus que jamais à même de protéger leurs droits et intérêts. Les femmes victimisées sont protégées par la loi, la parité entre les sexes est reconnue par la société et il y a maintenant plus de femmes qui travaillent dans le système judiciaire, au parquet, dans les tribunaux, dans la magistrature et dans la police.

Le Gouvernement et le peuple lao ont été victimes de la guerre par le passé, ce qui continue d'affecter la vie quotidienne de la population, et en particulier des femmes et des enfants. Le Gouvernement lao estime donc que la création d'un environnement de paix est essentielle pour assurer le développement social et économique du pays et apporter ainsi la prospérité au peuple lao et à tous les groupes ethniques du pays.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao fournit une assistance aux victimes de la guerre et aux victimes des munitions non explosées. Le pays connaît aujourd'hui la stabilité politique et le peuple a plus de possibilités d'avancer sur le plan économique et social.

Les femmes lao de tous les groupes ethniques, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, peuvent améliorer leurs connaissances pour protéger leurs droits, les droits des enfants et leur égalité et peuvent appliquer des techniques nouvelles dans des domaines comme la production, la nutrition, la santé, l'éducation et le revenu des familles en vue d'améliorer leur qualité de vie. Le nombre de femmes chefs d'entreprise a de ce fait augmenté dans le secteur commercial national et le commerce international.

La République démocratique populaire lao a pris des mesures pour lutter contre la violence dirigée vers les femmes. Elle a notamment adopté de larges mesures pour améliorer les lois pénales tendant à réduire et éliminer la violence à l'égard des femmes, organisé des programmes de formation, diffusé auprès du public des informations sur les lois et créé des bureaux de conseils juridiques. Nous souhaitons éliminer la traite des femmes et des enfants, lutter contre la prostitution et aider les victimes de la violence. Nous étudions les causes de la violence à l'égard des femmes et nous adoptons des mesures efficaces pour prévenir ce phénomène.

Le nombre de femmes qui exercent des fonctions de direction a augmenté à tous les niveaux. À l'Assemblée nationale, par exemple, le pourcentage de femmes députés est passé de 9,4 % en 1992 à 21,2 % aujourd'hui. Une femme a été élue à la Vice-Présidence de l'Assemblée nationale, deux sont membres de la Commission permanente et une femme est Présidente de la Commission de l'Assemblée nationale chargée des affaires ethniques. Au sein de l'équipe gouvernementale, deux femmes ont été nommées Vice-Ministres. En outre, un gouverneur de province et deux chefs de districts sont des femmes. Ceci illustre la participation croissante des femmes aux affaires politiques.

La mise en oeuvre de ces activités nous a permis d'obtenir de multiples succès. Toutefois, la promotion de la condition de la femme a été contrariée par les obstacles que sont les traditions dépassées et le conservatisme. Ce sont là les principaux obstacles au progrès des femmes. La question de l'égalité de droits entre les hommes et les femmes n'a pas été traitée comme il se doit. Il n'y pas assez de femmes hautement qualifiées et formées. En outre, les ressources budgétaires disponibles pour assurer le développement des femmes sont insuffisantes et les moyens de transport entre les campagnes et la ville demeurent limités.

Dans le cadre de notre politique de renouveau et du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao s'engage à promouvoir systématiquement le développement des femmes lao de tous les groupes ethniques. À cet égard, le Gouvernement lao a adopté un plan de développement à l'intention des femmes qui comporte quatre grands programmes, notamment la promotion de la participation des femmes au développement économique et la réduction de la pauvreté des femmes du pays; le renforcement des institutions et programmes de renforcement des capacités de l'Union des femmes laotiennes; la promotion de la femme et la protection des droits et des avantages auxquels peuvent prétendre les femmes et les enfants; et le perfectionnement des connaissances des femmes lao concernant l'administration, la vie politique des partis et le patrimoine culturel national.

L'Union des femmes laotiennes a une responsabilité stratégique majeure dans la réalisation des objectifs de mise en valeur à long terme des ressources humaines de la République démocratique populaire lao et dans l'élargissement de la participation des femmes lao

au développement de la société à tous les niveaux, mais surtout au plan local.

La responsabilité de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing relève avant tout des gouvernements nationaux. Toutefois, les pays en développement, surtout les moins avancés, ne sont pas en mesure d'assumer à eux seuls cette responsabilité. La communauté internationale a le devoir d'offrir une coopération et une assistance à ces pays dans les efforts qu'ils mènent pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus vous remercier de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole et de vous faire part de nos expériences au cours de cette réunion. Je souhaite que cette session extraordinaire soit couronnée de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Aisha Ismail, Ministre des affaires féminines et de la jeunesse du Nigéria.

Mme Ismail (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Groupe des 77 et la Chine, au nom desquels je prends la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, se félicitent de voir M. Gurirab présider cette session historique consacrée au thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Étant donné sa profonde expérience et les qualités exceptionnelles de direction dont le Président a fait la preuve au fil des années, en particulier depuis le début de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Groupe est persuadé que cette session extraordinaire historique de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

Il y a cinq ans, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les représentants de 189 pays ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ils ont ainsi donné la preuve de l'attachement international aux objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes du monde. Il s'agissait là d'un effort concerté visant à faire avancer les programmes d'autonomisation des femmes aux échelons mondial, régional et national. La présente conférence d'examen nous donne l'occasion de partager nos expériences et d'identifier les domaines dans lesquels des progrès ont été faits ainsi que les défis que nous devons affronter dans la lutte que nous menons pour assurer l'autonomie des femmes et l'égalité entre les sexes

Pour nous, pays en développement, la mise en oeuvre du Programme d'action dans pratiquement tous les domaines critiques a été une expérience remarquable. Alors que des progrès ont été enregistrés dans certains domaines, il y a eu des difficultés dans d'autres. Je voudrais donc pour commencer faire quelques observations en ce qui concerne nos efforts.

Pour les pays en développement, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de l'éducation et de la santé des femmes et des filles restent aujourd'hui une priorité essentielle. Pour y parvenir, les pays en développement ont examiné et renforcé leurs politiques et leurs programmes en accordant une place particulière aux besoins des femmes.

La question de la violence dirigée contre les femmes a également retenu et continue de retenir beaucoup l'attention dans de nombreux pays en développement. Des réformes juridiques et institutionnelles et de nouvelles orientations ont été mises en oeuvre pour combattre toutes les formes de violence contre les femmes. L'adoption par l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, du protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été une autre réalisation qui fera date et qui permettra d'améliorer la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes. En outre, l'on assiste à une participation et à une représentation plus larges des femmes dans la vie politique et dans la prise de décisions.

L'application du Programme d'action a facilité celle des politiques et programmes d'intégration d'une perspective sexospécifique aux niveaux national, régional et international. Ces diverses initiatives contribuent à la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes, de paix et de développement.

Malgré ces réalisations, force est de reconnaître que nous sommes encore loin d'avoir atteint notre but, car non seulement de nouveaux défis se sont présentés, mais de vieux obstacles demeurent. Depuis Beijing, le monde a été le témoin de nombreuses transformations radicales dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information, transformations qui peuvent se résumer en un mot : « mondialisation ». La mondialisation a ramené le monde à la taille d'un village mondial et facilité le transfert rapide de connaissances ainsi qu'une immense interaction transculturelle qui a contribué à ouvrir les esprits et à créer ainsi une communauté mondiale hétérogène. La mon-

dialisation a incontestablement donné la possibilité de créer de nouvelles richesses et d'améliorer la vie sociale dans certaines régions du monde.

Les avantages de la mondialisation sont certains, mais la réalité est que les pays en développement ont été défavorisés. Ce qui est plus important pour la présente session, c'est de reconnaître que l'impact négatif de la mondialisation est ressenti davantage par les femmes des pays en développement. Il est donc nécessaire d'étudier la façon dont la mondialisation affecte l'autonomisation des femmes dans le monde en développement de manière à pouvoir élaborer des programmes appropriés et à exploiter les possibilités offertes par cette nouvelle mouvance.

Dans ce contexte, la communauté internationale doit toutefois reconnaître que c'est la faiblesse inhérente aux économies et aux structures institutionnelles de nombreux pays en développement qui font qu'il leur est très difficile de faire face aux forces de la mondialisation. Cette incapacité entrave la mise en oeuvre efficace des programmes et des projets de promotion de la condition de la femme dans ces sociétés. Il est donc impératif que la communauté internationale appuie les efforts qu'ils déploient au niveau national afin de relever les défis d'une économie mondialisée. De même, nous devons renforcer la coopération internationale pour le développement en créant un environnement international favorable à la croissance durable et équitable des pays en développement. Cela facilitera et favorisera la mise en oeuvre effective du Programme d'action en général et des mesures envisagées les domaines critiques en particulier.

Les autres obstacles à l'engagement mondial en faveur de l'égalité entre les sexes sont le fardeau de la dette et les programmes pénibles d'ajustement structurel qui constituent une lourde charge pour de nombreux pays en développement. Malgré la volonté et la coopération de quelques pays du monde développé qui ont cherché à alléger ou à annuler la dette bilatérale grâce à des initiatives telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le fardeau de la dette dans le monde en développement, notamment en Afrique, reste très lourd.

Les courants financiers se sont pratiquement asséchés ces dernières années et les problèmes financiers de divers pays ont été aggravés par la stagnation des recettes d'exportation alors que les cours des produits de base ne cessent de baisser. La plupart des pays en-

dettés ne sont donc pas en mesure d'honorer leurs engagements au titre du remboursement de la dette et le service de la dette continue de paralyser les économies des pays endettés et d'appauvrir leur population, surtout les femmes et leurs familles.

L'annulation de la dette pourrait libérer des ressources vitales et permettre aux pays en développement d'engager le processus de redressement du secteur social détruit. Libérés du fardeau de la dette, ces pays auront les moyens de fournir des services sociaux essentiels à la population. En outre, dans la plupart des pays en développement, les secteurs de la santé sont faibles et les services insuffisants. Cela tient, entre autres choses, à une faible capacité d'investir dans les soins de santé en général. Le budget total que tous les pays en développement allouent au secteur de la santé n'atteint pas 10% du budget global d'un pays développé. Étant donné cette situation, les pays en développement non seulement doivent faire face à des maladies mortelles comme le paludisme, la typhoïde, le choléra et d'autres maladies qui continuent de faire des ravages au sein de leur population, mais sont aussi dévastés par la pandémie de VIH/sida. Cette crise menace d'annuler les modestes gains que nous avons obtenus en matière de valorisation des ressources humaines. Assurément, face à une situation aussi critique, l'annulation de la dette devient pour l'instant le droit du pauvre, afin que des ressources vitales puissent être libérées pour redresser une situation critique dans un domaine critique de la survie humaine.

Dans le combat général pour l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme, nous devons reconnaître les contributions apportées dans le monde entier par de nombreuses organisations non gouvernementales et de nombreux groupes de la société civile. Nous devons leur rendre hommage. Ils ont joué un rôle remarquable en étant l'une des forces motrices du combat pour l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme. Ils ont également largement contribué à ce que les débats en cours sur l'égalité entre les sexes, le développement et la paix soient prioritaires aux niveaux national et international. Les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour diffuser les informations, transformer les attitudes et établir l'ordre du jour du dialogue public ont immensément facilité l'intégration des questions concernant les femmes au débat sur le développement. Ces organisations ont vraiment renforcé la capacité de chacun de prendre en main son propre destin. Le défi auquel nous sommes confrontés est de

continuer à élargir et à renforcer les liens de coopération avec la société civile pour l'émancipation de la femme.

Nous sommes unis face au crime horrible de la traite des femmes et des enfants, qui est universellement reconnu aujourd'hui comme un crime contre l'humanité. Nous sommes unis dans notre aversion pour les conflits qui prennent les femmes et les enfants pour cible. Nous sommes également attachés à la justice pour les femmes et pour tous, aux niveaux national, régional et international.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réitérer que nous restons attachés à la mise en oeuvre du Programme d'action et que nous continuerons de le faire avancer. Nous attendons donc avec intérêt l'adoption à cette session extraordinaire des nouvelles stratégies pour promouvoir l'égalité entre les sexes, la justice, le développement et la paix au nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Christopher Matumbike, Vice-Ministre des affaires nationales, de la création d'emplois et des coopératives du Zimbabwe.

M. Matumbike (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma délégation aux félicitations qui ont déjà été adressées à M. Théo-Ben Gurirab à l'occasion de son élection aux fonctions exigeantes de Président de la conférence d'examen Beijing + 5. Étant donné sa riche expérience, nous espérons pouvoir mener à bien sous sa direction la recherche des décisions mutuellement acceptables sur les questions complexes que sont l'égalité entre les sexes, le développement et la paix. Il va sans dire qu'il peut compter sur la coopération de la délégation zimbabwéenne dans l'exercice des ses fonctions. Nous espérons vivement que la présente conférence, en plus d'être riche en enseignements et de créer une prise de conscience parmi les mal informés, nous renseignera également sur les progrès accomplis à ce jour par différents pays dans leurs efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

En effet, ce thème a retenu beaucoup d'attention et a provoqué beaucoup de débats dans diverses instances nationales, sous-régionales, régionales et internationales. Il est agréable de noter que nous sommes réunis ici aujourd'hui pour faire le bilan des réalisations en matière d'égalité entre les sexes et de développement.

À l'instar de la plupart d'autres pays, le Zimbabwe reconnaît que tout développement digne de ce nom est peu probable aussi longtemps que les inégalités entre hommes et femmes ne seront pas éliminées. L'inégalité d'accès aux ressources naturelles et aux possibilités a une incidence négative sur le développement économique et social des femmes.

Je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée sur le Programme d'action de Beijing, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et sur les plans d'action que les Gouvernements ont élaborés par la suite. Le Zimbabwe a élaboré des programmes complets pour traiter des domaines critiques identifiés à Beijing. Le Zimbabwe, agissant en partenariat avec la société civile et des organisations non gouvernementales, a reconnu qu'il fallait renforcer ce partenariat pour assurer un développement durable et parvenir à l'égalité entre les sexes. Alors que le Zimbabwe a accompli des progrès considérables, il n'a pas encore surmonté les obstacles qui empêchent de parvenir à l'égalité entre les sexes. Cependant, de gros efforts ont été déployés en améliorant les instruments juridiques dans la plupart des secteurs ayant trait aux femmes.

L'agriculture constitue la base de l'économie zimbabwéenne et est à l'origine de 17 % du produit intérieur brut du pays. Les femmes représentent près de 51 % de la population du Zimbabwe, dont 86 % vivent dans les zones rurales. On estime que les femmes représentent 70 % de la main-d'oeuvre agricole du Zimbabwe. Les femmes chefs de ménage représentent la majorité des pauvres dans les zones rurales. L'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales grâce à une redistribution des terres et à la propriété foncière des femmes permettra d'atténuer la pauvreté et de créer ainsi une nation meilleure et plus saine tout en respectant les principes de l'égalité. Le cadre politique adopté en 1998 pour la phase II du Programme de réforme foncière et de réinstallation définit l'objectif de celui-ci comme étant la réinstallation des familles d'une manière propre à accroître l'équité entre les sexes.

Le programme de réinstallation continuera d'être mis en oeuvre par le biais de divers modèles de repeuplement. Parmi les contraintes subies par les femmes au Zimbabwe, citons l'accès restreint aux technologies, au crédit, aux moyens d'information et aux autres soutiens, ainsi que les difficultés économiques.

La plupart des programmes de développement ont contribué dans une certaine mesure à faire reconnaître le droit des femmes à la redistribution des terres, à la formation dans le domaine agricole et à l'accès au crédit. Mais pour que les femmes puissent réellement progresser, il faut intensifier les efforts de sensibilisation et accélérer leur participation dans tous les programmes de réformes économiques. Il y a lieu de noter que les femmes peuvent bénéficier des programmes de développement agricole dans les mêmes conditions que les hommes.

Le Gouvernement du Zimbabwe s'emploie à assurer une distribution égale des terres à tous ceux qui en ont besoin. La terre est de l'argent et l'argent lui-même constitue une richesse naturelle. De ce fait, l'élimination de la pauvreté chez les femmes ne peut se faire que si les ressources sont équitablement partagées et au bénéfice des femmes. L'accès des femmes à la terre améliorera sensiblement leur statut économique, qui constitue un aspect majeur de leur autonomisation.

Un programme de réduction de la pauvreté a également été introduit pour éliminer la pauvreté et appuyer directement et soutenir des initiatives de prise en charge au sein des communautés désavantagées, en mettant l'accent sur les femmes et les autres groupes vulnérables, ainsi que sur la création d'emplois et les programmes de renforcement de l'autonomie.

Même si l'accès au crédit est l'un des éléments clefs qui permettent aux femmes d'assumer des responsabilités économiques, les institutions de crédit prêtent rarement aux femmes. En vue de surmonter ce problème, les femmes au Zimbabwe se sont mobilisées pour créer des clubs d'épargne, des coopératives de crédit et des banques de village gérés par les communautés elle-mêmes. C'est l'une des façons d'assurer que les décisions adéquates sont prises en faveur des communautés. L'on s'efforce actuellement de créer une banque pour les femmes en mobilisant les fonds nécessaires pour renforcer la base de capital du projet.

Pour renforcer les mécanismes nationaux et contribuer efficacement à l'application du Plan d'action, le Gouvernement du Zimbabwe a reconnu la nécessité d'un mécanisme puissant ainsi que d'une sensibilisation de l'opinion au Programme d'action mondial. Il a entrepris un processus de renforcement du mécanisme institutionnel en créant et désignant des centres de coordination pour la parité entre les sexes,

en collaboration avec les ministères et les départements du pays.

Le Gouvernement a beaucoup avancé dans le renforcement du système éducatif, notamment aux niveaux primaire et secondaire. L'on a surtout ciblé les changements des facteurs culturels et des comportements qui se traduisent par une discrimination à l'égard des filles et des femmes et, dans ce contexte, des actions sont entreprises pour améliorer le système éducatif. L'on accorde plus d'attention aux facteurs contextuels négatifs tels que le processus de socialisation des filles et les attitudes négatives à l'égard des filles à la maison, au sein de la communauté et à l'école.

Les taux d'abandons scolaires ont nettement diminué au niveau primaire, mais des disparités importantes subsistent entre les sexes aux niveaux secondaire et supérieur. En dépit de ces disparités, les taux d'abandon des filles à tous les niveaux du système éducatif ont été considérablement réduits grâce aux programmes d'action affirmative qui ont été mis en place, notamment au niveau supérieur.

Le Gouvernement du Zimbabwe a institué un programme d'études qui privilégie les filles et qui comprend des sujets techniques tels que la menuiserie. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Agence canadienne de développement international coparrainent ce projet, dont le but à long terme consiste à créer un environnement favorisant l'accès équitable des filles à l'enseignement. Il met l'accent sur le changement des attitudes, des idées parmi les divers acteurs qui jouent un rôle dans l'éducation des filles.

Le thème des femmes et la santé est prioritaire pour le Gouvernement zimbabwéen. Ce dernier reconnaît qu'une bonne santé est fondamentale pour l'épanouissement de la personne et il s'attache à assurer l'accès des femmes à un niveau élevé de services de santé efficaces et de qualité, en mettant l'accent sur les soins préventifs et la promotion d'une hygiène de vie. De grands progrès ont été faits dans l'élargissement des programmes de santé pour les femmes en milieu aussi bien urbain que rural. Ces dernières années, toutefois, ces acquis ont été compromis par l'inflation, une politique d'austérité financière, l'accroissement de la population et les maladies liées au VIH/sida.

Si les crises provoquées par le sida et le déclin économique sont des défis majeurs, il est important de reconnaître les acquis obtenus. Des soins de santé efficaces ont ramené le taux de mortalité infantile de 100 à

50 pour 1 000 naissances vivantes entre 1980 et 1988, et cette réduction s'est poursuivie durant les années 90.

Le pays a fait des progrès remarquables en ce qui a trait au taux de mortalité; ce taux a chuté de 60 % en 1994 à 42 % en 1997. À l'heure actuelle, une femme sur trois utilise des moyens de contraception modernes; il s'agit de l'un des taux de contraception les plus élevés en Afrique. Les femmes peuvent ainsi contrôler leur propre fécondité et cela a contribué à réduire de façon spectaculaire les taux de mortalité infantile. Il importe de noter que 90 % des femmes enceintes reçoivent des soins prénataux, dont les trois quarts sont fournis par du personnel ayant reçu une formation. Selon le rapport comparatif annuel de 1999, le taux de mortalité prénatale est à la baisse : il était de 43,8 en 1996, de 41,4 en 1997 et de 40,1 en 1998. Quarante-cinq pour cent de la population vit à moins de huit kilomètres d'un centre médical, et le ratio d'habitants par centre est d'environ 8 000 pour 1.

En termes comparatifs, la santé demeure une priorité du Gouvernement en ce qui a trait aux dépenses publiques. En l'an 2000, les crédits budgétaires alloués au secteur de la santé ont diminué, mais cette baisse a été amortie par un nouvel impôt pour la lutte contre le sida. Le taux d'infection par le VIH/sida a atteint un niveau tel qu'il a un effet sur la morbidité, la mortalité et le profil démographique. En 1998, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida a estimé que 25,8 % des habitants du pays qui ont entre 15 et 49 ans sont infectés. L'impact de cette situation sur la santé des femmes ne peut être sous-estimé. Le sida accapare la plus grande part du budget national de lutte contre les maladies. Selon un rapport de 1999, 40 % du budget national de la santé au Zimbabwe était consacré aux maladies liées au VIH. Le taux de mortalité chez les adultes a augmenté de façon marquée.

Bien que le Gouvernement du Zimbabwe soit totalement résolu à promouvoir l'égalité entre les sexes, la situation macroéconomique actuelle a eu une incidence négative sur les efforts entrepris. Le Gouvernement du Zimbabwe a été obligé de travailler avec des ressources humaines et financières limitées, ce qui a rendu difficile la mise en oeuvre efficace et efficiente du Programme d'action.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Permettez-moi encore une fois de rappeler aux orateurs que le temps qui leur est alloué est de sept minutes.

Je donne maintenant la parole à Mme Andrée Lahoud, Chef de la délégation du Liban.

Mme Lahoud (Liban) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'intérêt actif qu'il porte à la tenue de cette session extraordinaire. Le développement authentique de la personne humaine et de la société du XXI^e siècle en est le point central. Cette société moderne nous confronte à trois défis : le défi de la croissance, pour que tous les hommes vivent dignement; le défi du partage, pour éliminer les inégalités; le défi du développement, y compris celui de l'intelligence, de la liberté et de l'esprit.

Les causes du sous-développement sont non seulement économiques, mais aussi culturelles et politiques. De larges secteurs de nos populations sont analphabètes et ne peuvent pas accéder à l'instruction. L'homme est exploité et opprimé par l'homme pour des raisons économiques, politiques, religieuses et raciales. Le bilan qui se dégage est désespérant. L'écart se creuse rapidement entre les pays riches et les pays pauvres. Ces derniers en arrivent à se trouver dans des situations désastreuses. Les écarts sont aggravés par les inégalités entre les hommes et les femmes.

Face à cette réalité, on ne peut pas, on ne doit pas, rester indifférent. Nous pouvons redresser la situation en allant à la racine des choses. Nous devons changer nos attitudes, nos comportements et nos politiques. Notre réponse aux mécanismes pervers du sous-développement doit passer par la solidarité. Elle est la voie authentique qui mène au développement, condition nécessaire de la paix entre les peuples. Le monde a reconnu cette réalité. Elle est soulignée par l'augmentation du nombre des associations privées instituées ces dernières années. Certaines ont une dimension mondiale. Presque toutes réagissent avec un grand soin et une louable objectivité aux événements internationaux.

Mais la solidarité ne pourra atteindre son objectif que si chaque État applique les principes d'égalité, de justice et de liberté. La femme a un rôle primordial dans la vie sociale et politique du genre humain. L'homme et la femme ont des caractéristiques et des capacités différentes, égales et complémentaires. C'est pour cela qu'on ne peut pas bâtir une société florissante sans la participation active de la femme.

Dans ce cadre, la Commission nationale de la femme, au Liban, a élaboré un plan d'action. Il s'insère

dans la stratégie globale de l'État. Cette stratégie vise à réaliser l'égalité entre la femme et l'homme devant la loi et à renforcer le rôle de la femme, dans tous les programmes de développement du pays. La loi libanaise garantit les droits de la femme. Mais l'usage de ces droits diffère selon l'environnement de la femme et son niveau d'instruction.

La femme libanaise a profondément souffert des agressions israéliennes. Elle a enduré, pendant plus de deux décennies, les affres de l'occupation et de la guerre. Des mères ont perdu leurs fils. Des femmes ont perdu leurs époux. Veuves, invalides, prisonnières ou déplacées, certaines ont été forcées à subvenir, seules, aux besoins de leurs familles. Un grand nombre d'entre elles ont dû abandonner leurs études. Cette situation a affecté toutes les régions du Liban. L'intensité de l'exode a laissé ses séquelles de souffrances et de mort dans tout le pays. La femme libanaise a participé activement à la libération des territoires occupés. Elle est appelée à déployer encore plus d'efforts dans la reconstruction d'un pays exsangue des blessures de la guerre.

Dans ce but, la Commission nationale et certaines organisations non gouvernementales organisent des campagnes visant à promouvoir l'instruction des jeunes filles et l'instruction de la femme dans la vie active. Mais les besoins sont énormes.

Mais les besoins sont énormes. C'est pourquoi, en conclusion, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur la situation désastreuse et misérable de la population du Sud-Liban qu'a laissée le joug israélien. Nos villages sont détruits. Il n'y a plus ni eau, ni routes, ni électricité, ni industrie, ni agriculture. La plupart de ceux qui retournent trouvent leurs habitations détruites. J'en appelle à la conscience mondiale pour organiser le plus vite possible une aide rapide et appréciable pour que la misère du Sud-Liban ne nous entraîne pas dans de nouvelles guerres et de nouveaux désastres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Rashid Alimov, Chef de la délégation du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Tadjikistan partage pleinement l'appréciation qui a déjà été exprimée dans cette Assemblée générale sur le fait que cette vingt-troisième session extraordinaire représente un énorme travail d'analyse du Programme d'action de Beijing et que notre réponse aux nouveaux défis contemporains

consiste à trouver le meilleur moyen de garantir aux femmes une vie et des conditions socioéconomiques dignes au XXI^e siècle.

Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une tâche aisée. C'est un effort qu'il faudra faire sur le long terme, ce qui signifie qu'il faudra relever les obstacles actuels et faire preuve d'une grande volonté politique. Maintenant, la situation est compliquée par les changements fondamentaux du monde contemporain, y compris la mondialisation. Cinq ans après Beijing, le monde n'a pas trouvé de réponse efficace aux nouveaux risques que posent les guerres civiles, les conflits interethniques, le terrorisme international, la criminalité organisée, le trafic d'armes et de stupéfiants, la pandémie de sida et d'autres maladies infectieuses dangereuses. Ce qui est le plus regrettable, c'est que nous n'avons pas trouvé de formule pour régler le problème de la pauvreté qui, à l'échelon mondial, ne manifeste aucune tendance à la baisse. Tous ces phénomènes horribles touchent des millions de femmes de par le monde et représentent pour elles un fardeau supplémentaire.

Le Tadjikistan a souffert des horreurs de la guerre civile et est encore touché par les problèmes que celle-ci a créés. Le conflit intertadjik qui a duré cinq ans a causé des dégâts sans précédents pour l'économie et la société. Ces dommages ont été chiffrés à 7 milliards de dollars des États-Unis, ce qui a porté un sérieux coup non seulement à l'économie mais aussi à la société. La famille, lien essentiel dans notre société, a été affectée et les difficultés les plus importantes ont été ressenties par les personnes les plus vulnérables : les femmes et les enfants. Ainsi, les conséquences de la guerre fratricide sont 20 000 veuves et 55 000 orphelins. Notre mouvement vers la démocratie et le progrès a été retardé de plusieurs années par le conflit.

Aujourd'hui, la société se rend clairement compte que l'on a atteint les limites politiques et sociales. Avec la signature de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, nous avons mis fin à un chapitre dramatique de l'histoire du Tadjikistan indépendant. Notre jeune État souverain est maintenant parvenu à une nouvelle étape créatrice. Avec l'aide internationale, notre gouvernement prend des mesures pour surmonter les conséquences de la guerre civile et nous récoltons maintenant les premiers fruits de nos efforts économiques et de notre développement social. La restauration de la paix et de la stabilité au Tadjikistan ouvre de nouvelles possibilités de

renforcer l'efficacité de la politique sociale et de mieux la cibler.

En dépit des difficultés financières et économiques, le Gouvernement a pris des mesures pour relever les salaires, aider les étudiants et indexer les pensions. Des ressources importantes sont affectées aux réfugiés et aux personnes déplacées, en particulier aux familles qui ont souffert du conflit. Nous essayons de reconstruire les maisons, les ponts et les routes et de reconstruire le tissu social et l'infrastructure industrielle.

Toutes ces mesures ont une incidence positive sur les femmes, qui représentent la majorité de la population. Conformément aux décisions de la Conférence de Beijing, nous continuons au Tadjikistan d'élaborer et d'appliquer des mesures visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Notre nouvelle Constitution, adoptée par référendum, garantit l'égalité des droits des femmes et des hommes. L'égalité sociale et économique est consacrée par la législation du travail et par le Code de la famille, de l'emploi et de l'éducation. Le Code de la santé est particulièrement attentif à cette question. Les femmes ont maintenant la liberté de choisir dans le domaine de la santé génésique. La mortalité maternelle des suites d'un avortement est ainsi tombée de 30 % à 11 %.

Nous travaillons maintenant à la mise en oeuvre d'un plan national pour la période 1998-2005 visant à améliorer la condition des femmes. Il est concentré sur 12 objectifs tendant à améliorer le rôle de la femme dans la société et son bien-être. Nous avons maintenant une approche spéciale. La Commission responsable de l'application du plan d'action pour les femmes est dirigée par une femme et est devenue le moteur et le catalyseur dans l'introduction d'une nouvelle approche sur les questions sexospécifiques.

Nous continuons d'intégrer un plus grand nombre de femmes au niveau du Gouvernement et le taux de représentation aux postes de direction atteint maintenant 16 %. L'on s'attache à développer les capacités intellectuelles considérables des femmes et leur potentiel dans les activités professionnelles et le commerce, surtout au niveau local. Quatre femmes sont présidentes d'administrations locales et 95 % des membres des conseils locaux sont des femmes. Il est maintenant très courant au Tadjikistan de voir une femme occuper un poste d'adjointe au Gouvernement, de vice-présidente du Parlement ou de directrice ou codirectrice d'une grande entreprise. Les femmes sont plus actives dans la

gestion des affaires publiques et dans la vie sociale et politique du pays. Tout cela est dû pour une large part aux efforts de notre Président, M. Rakhmonov.

Les femmes jouent un rôle dans la restauration de la paix et de la concorde au Tadjikistan et, ensemble avec les hommes, participent au processus d'édification de la paix après le conflit. Des garanties légales ont été données et la situation politique est maintenant stable. Le Gouvernement cherche à développer l'activité politique des femmes. Aujourd'hui, l'on constate une toute nouvelle attitude parmi toute la société. Au cours des cinq dernières années, il s'est créé 54 organisations non gouvernementales de femmes qui collaborent activement avec le Gouvernement. Nombre d'entre elles sont exonérées d'impôts, et 35 % des organisations non gouvernementales en activité dans le pays sont dirigées par des femmes.

La politique du Gouvernement consistant à créer une économie sociale de marché a ouvert aux femmes de nouvelles possibilités. Pour donner aux femmes une plus grande liberté économique et pour développer leur potentiel, nous avons, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, élaboré des programmes de financement de l'entrepreneuriat chez les femmes. Nous mettons en oeuvre un autre programme de microcrédit destiné aux femmes en général et aux femmes chefs de ménage en particulier. Ces mesures, et les autres mesures prises par le Gouvernement tadjik, ont pour but de conjuguer les efforts afin de prendre des décisions complexes quant à la façon d'améliorer le niveau de vie, en déterminant tout d'abord l'ampleur réelle du problème posé par la pauvreté.

Plus de 80 % de la population du Tadjikistan vit en dessous du seuil de pauvreté et on observe une tendance inquiétante à la féminisation de la pauvreté dans le pays. Le problème est compliqué par le fait que la majorité des familles ont de nombreux enfants et que les femmes ont traditionnellement, en plus de leur activité économique, le devoir de s'occuper des enfants. La situation économique difficile, la disparition du mode de vie traditionnel, la faiblesse du niveau d'instruction et l'impossibilité de trouver un travail dans leur domaine de spécialisation ont amené certaines femmes à s'écarter des normes et valeurs traditionnelles. Malheureusement, des groupes criminels entraînent maintenant très souvent les femmes dans des activités illégales, notamment dans le trafic de drogues, qui devient rapidement le coeur de l'économie clandestine de l'Asie

centrale. Nous devons unir nos efforts pour lutter contre ce fléau mondial.

Le Gouvernement tadjik se préoccupe beaucoup aussi de la santé de la population, des femmes et des enfants en particulier. La guerre civile a pratiquement anéanti les services de santé et a entraîné un exode du personnel médical qualifié. La situation a été particulièrement difficile dans le sud et l'est du pays, où de nombreux hôpitaux ont été entièrement ou partiellement détruits à la suite des combats et où tout le matériel médical a été perdu à tout jamais.

De ce fait, 30 % des accouchements se déroulent à domicile, dont 90 % sans la participation de personnel médical. Pour cette raison, un nouveau-né sur dix meurt et 25 % d'entre eux connaissent différents problèmes médicaux.

La situation économique difficile et l'absence de nutrition adéquate font que 60 % des femmes tadjikes en âge de procréer souffrent d'anémie et, ces dernières années, le nombre de jeunes filles qui souffrent d'anémie a augmenté de 150 %.

Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a mis en place un programme national de lutte contre l'anémie. Nous espérons que les pays donateurs et les organisations internationales continueront à nous apporter le soutien nécessaire pour régler ce problème ainsi que d'autres problèmes urgents intéressant les femmes.

Le conflit au Tadjikistan a causé des dégâts considérables à l'environnement et à l'agriculture, ce qui nous amène encore une fois à soulever le problème de l'accès de la population à l'eau potable. Notre région montagneuse, qui fait office de château d'eau pour toute l'Asie centrale, ne connaît pas véritablement de pénurie d'eau. Le problème consiste à avoir de l'eau potable de qualité adéquate et en quantité suffisante. Selon des statistiques bien connues, la moitié de la population de la planète vit dans des conditions insalubres à cause de la pollution de l'eau qui fait, chaque année, plus de 5 millions de décès et 3 milliards d'épisodes de maladies. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont touchés par les maladies infectieuses. Pour attirer l'attention de la communauté mondiale sur ce problème planétaire, le Tadjikistan a proposé que l'année 2003 soit déclarée Année internationale de l'eau douce. Nous espérons que notre initiative aura l'appui des États Membres et qu'une résolution appro-

priée pourra être adoptée à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Le système traditionnel de valeurs du peuple tadjik a toujours attaché une importance particulière aux femmes et les a toujours honorées. Depuis les temps les plus anciens, nous avons eu une tradition de respect pour les femmes en tant que mères et gardiennes du foyer, pour les femmes que nous associons à la paix, à l'amour, au bien-être, à la créativité et à la prospérité. Tout en appuyant fermement les principes et l'esprit du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement tadjik considère que sa tâche principale consiste à créer toutes les conditions nécessaires au renforcement et au développement du potentiel de chaque être humain et à éliminer toutes les formes d'inégalité entre les sexes. Nous avons la possibilité d'instaurer une société dans laquelle il y ait égalité de chances et de droits, une société qui consacre les intérêts aussi bien des hommes que des femmes.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité dans notre pays nous permet de penser que le Tadjikistan prendra le chemin du développement durable et de la créativité au XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Yu-Foo Yee Shoon, Secrétaire parlementaire principale au Ministère du développement communautaire de Singapour.

Mme Yu-Foo (Singapour) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Gouvernement de Singapour demeure attaché à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995. Nous espérons que ces consultations permettront de définir de nouvelles perspectives et de faire des progrès concrets dans le domaine de la promotion des femmes en ce nouveau millénaire.

Il y a cinq ans, 189 pays ont adopté par consensus les 12 domaines critiques reflétés dans le Programme d'action de Beijing et se sont engagés à faire de l'égalité entre les sexes une réalité. Je remercie l'Assemblée de m'accorder le privilège de lui dire comment Singapour a traduit les paroles en actes concrets et a fait la preuve de son appui à cette entreprise mondiale.

Le Programme d'action de Beijing a servi de point de référence dans le processus continu

d'élaboration des politiques de mon pays. Je suis heureuse de dire que bon nombre de ces recommandations ont été mises en oeuvre et que les progrès se poursuivent.

Dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, par exemple, Singapour a amendé la Charte de la femme pour mieux protéger les femmes contre la violence et pour accroître la protection que la loi accorde aux femmes mariées. Notre code pénal a également été amendé pour mieux protéger les travailleurs domestiques migrants, qui sont en majorité des femmes.

En ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes, Singapour a adopté une politique d'égalité des chances basée sur le principe de la méritocratie. Ce principe est à la base de la planification et de l'application de nos politiques publiques. Les femmes de Singapour ont un accès égal aux services sociaux de base, y compris l'éducation et la santé.

Lorsque Singapour a accédé à l'indépendance, en 1965, la mortalité infantile était élevée, le taux d'alphabétisation était réduit et une grande partie de la population ne disposait pas d'un logement adéquat. Nous avons ramené le taux de mortalité maternelle à moins de 1 pour 1 000 accouchements. Depuis 1995, le taux de mortalité infantile parmi les filles est d'environ 5 pour 1 000 naissances vivantes.

Le taux d'alphabétisation des femmes singapouriennes âgées de 15 ans et plus continue de s'améliorer, et est passé à 89 % en 1998. Aujourd'hui, les femmes constituent près de la moitié des inscrits dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Davantage de femmes s'engagent dans des domaines dominés traditionnellement par les hommes. Par exemple, en 1994, seulement un étudiant ingénieur sur huit était une femme. Ce chiffre s'est amélioré pour atteindre un sur trois en 1998. Le taux d'accession à la propriété immobilière pour les femmes est passé de 48 % en 1992 à 51 % cette année.

Nous reconnaissons que les femmes qui travaillent doivent relever de nombreux défis pour jongler avec leurs différents rôles d'employées, de mères, d'épouses et de filles. Des avantages fiscaux généreux sont offerts aux femmes qui travaillent et les employeurs sont encouragés à donner un congé spécial à celles dont les enfants tombent malade. Le Gouvernement offre des subventions pour couvrir les frais de crèche pour les mères qui travaillent. Le nombre de

places subventionnées dans les crèches est passé de 15 200 en 1990 à 44 000 en 1999. Ces mesures ont permis aux femmes singapouriennes de remplir leurs ambitions d'avoir à la fois une carrière et une vie de famille. Le taux d'emploi des femmes est passé de 40 % en 1990 à 53 % en 1999.

Non seulement plus de femmes travaillent dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes, mais davantage de femmes perçoivent aussi des salaires meilleurs. En 1994, 18 % seulement, soit environ 113 400 femmes ayant un emploi, gagnaient plus de 2 000 dollars par mois. En cinq ans, ce chiffre a augmenté de 146 %.

L'une des préoccupations du Programme d'action de Beijing a trait à la participation des femmes à la prise de décisions. Le nombre de femmes qui occupent des postes professionnels, techniques, de gestion et de cadres est passé de 29 % à 35 % au cours des cinq dernières années. Les femmes ont également beaucoup contribué au développement des communautés et de la nation. L'an dernier, 42 % des lauréats de notre Journée nationale des prix étaient des femmes. Ces prix constituent la distinction honorifique la plus élevée au Singapour.

Les femmes sont maintenant plus nombreuses à occuper de hauts postes de responsabilité. En 1994, il n'y avait pas de femmes juges à la Cour suprême et seulement 18 % des juges des juridictions de rang inférieur étaient des femmes. Depuis 1999, deux femmes juges ont été nommées à la Cour suprême et 44 % des magistrats des autres tribunaux sont des femmes. L'an dernier, on a nommé la première femme commissaire de police, la première femme secrétaire permanente de la fonction publique et la première femme présidente d'un conseil statutaire sur les techniques de l'information.

En 1999, le Ministère de la main-d'oeuvre, le Congrès national des syndicats et la Fédération nationale des employeurs de Singapour ont publié des Directives tripartites sur la non-discrimination dans les offres d'emploi pour éduquer et assister les employeurs. La proportion des offres d'emploi assorties de critères discriminatoires, y compris le sexe, a chuté de 32 % en janvier 1999 à moins de 1 % cette année.

Des nouvelles possibilités s'ouvrent aux femmes singapouriennes au fur à mesure que nous nous avançons vers une économie fondée sur le savoir. La technologie permettra aux femmes de mieux s'aider

elles-mêmes. Par exemple, l'Association des fonctionnaires et des femmes d'affaires de Singapour a lancé, en octobre 1999, FemmeE-Net, une ressource pour les femmes entrepreneurs. Au fur et à mesure que les femmes s'épanouissent, les hommes et les femmes doivent s'imposer des valeurs fondamentales saines qui renforcent la famille et la cohésion sociale. À Singapour, nous constatons qu'il y a un besoin constant de travail en partenariat entre les particuliers, la communauté et le Gouvernement pour améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes et de nos familles.

Pour montrer notre attachement à l'émancipation de la femme, Singapour a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes peu après l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995. Un comité interministériel a été mis sur pied pour surveiller l'application de la Convention. Je suis heureuse de dire que le rapport initial de Singapour a été présenté à l'ONU en novembre de l'année dernière.

Les négociations sur le document final qui doit être adopté à la présente session extraordinaire ont été exaltantes. Ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte de notre appréciation du travail ardu fait par le Comité préparatoire et par tous les partenaires aux négociations pour élaborer un nouvel ensemble de plans d'action qui nous mèneront dans la prochaine décennie. Le nouveau document devra être complété, selon qu'il conviendra, par les efforts de nos pays respectifs. Il doit encourager une coopération utile entre les gouvernements et la société civile. C'est dans cet esprit que mon gouvernement renouvelle son attachement aux processus de Beijing + 5.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais faire savoir aux représentants qu'à l'allure où nous avançons, nous ne pourrions pas terminer à temps la séance de la matinée et par conséquent deux orateurs devront être transférés à la séance de l'après-midi.

J'implore donc les orateurs de s'en tenir au temps de parole de sept minutes qui est imparti aux orateurs à l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole à Mme Guadalupe Gomez-Maganda, Coordonnatrice générale de la Commission pour les femmes du Mexique.

Mme Gomez-Maganda (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine salue M. Gurirab et lui souhaite tout le succès lors de la présente session

extraordinaire sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Notre délégation est composée de législateurs, de fonctionnaires et des femmes de la société civile, ce qui reflète la diversité de notre société. Cinq ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, le Gouvernement mexicain s'adresse à cette haute représentation pour respecter son attachement au Programme d'action et à nos objectifs communs, qui sont d'améliorer la condition sociale de la femme.

Les actions entreprises ont été nombreuses, notamment un cadre juridique amélioré pour les femmes et la mise en place d'un cadre institutionnel sur lequel repose l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les sexes.

En 1996, le Président de la République, M. Ernesto Zedillo, a institué le Programme national de la femme, instrument gouvernemental qui définit les tâches et les actions conçues pour garantir aux femmes et aux filles la pleine jouissance des droits fondamentaux et des avantages du développement dans les mêmes conditions que les hommes. Cet instrument contribue à forger solidement le principe d'égalité juridique des hommes et des femmes énoncé à l'article 4 de notre Constitution. La création de la Commission nationale de la femme est un progrès important. Cet organe est chargé de coordonner le Programme et d'en assurer le suivi. Ainsi, la Commission a permis d'intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques publiques.

Au plan législatif fédéral, nous avons créé des commissions d'égalité entre les sexes et une Commission féminine bicamérale au sein du Parlement, ce qui a contribué de manière décisive à créer un cadre juridique sans dispositions discriminatoires contre les femmes.

Outre ces acquis, la Commission plaide auprès des gouvernements et des Congrès des États pour la création d'instances similaires, la promulgation de lois et la coordination des mesures visant à promouvoir le statut des femmes.

Compte tenu de la large convergence entre les domaines critiques du Programme d'action de Beijing et les objectifs de notre programme national, je vou-

drais mettre en relief quelques-unes des actions les plus importantes qui ont été entreprises.

Pour souligner davantage l'apport des femmes au développement, des statistiques ventilées par sexe sont indispensables, et nous les avons compilées. Nous disposons également d'un système d'indicateurs par sexe, qui nous permet de suivre de près l'évolution du statut de la femme mexicaine.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons éliminé les inégalités dans l'accès aux études et la fréquentation scolaire des filles et des jeunes femmes. Nous combattons les attitudes et les préjugés sexistes dans le domaine de l'éducation, en accordant une attention particulière aux femmes rurales et aux groupes urbains marginalisés, dont les femmes, souvent analphabètes, représentent une part substantielle.

En matière de santé, les réussites se reflètent dans l'espérance de vie très élevée des femmes mexicaines : 77 ans. Nous avons institué une carte nationale de santé pour les femmes, qui leur permet de se soigner leur vie durant. Nous avons amélioré la prévention et le contrôle des cancers du col de l'utérus et du sein, et nous avons élargi les services de planification familiale et de santé en matière génésique. Nous nous sommes également penchés sur la prévention et les soins dans le cas de grossesses des adolescentes.

Face à la pauvreté, nous encourageons les activités productives pour les femmes, en particulier pour les femmes de la campagne et les femmes autochtones, qui reçoivent des ressources au moins égales à celles destinées aux hommes.

Le processus de modernisation dans mon pays et l'élévation du niveau d'instruction des femmes leur permettent d'accéder à de meilleurs emplois. Nous renforçons également les unités agricoles des femmes rurales grâce à l'octroi de crédits et à la diversification des activités.

En ce qui concerne les droits de l'homme, je voudrais souligner notre respect des engagements pris dans des instruments internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de Belém do Pará et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont le Mexique a été un des premiers à signer le Protocole facultatif. Nous devons aussi insister sur les réformes à notre Constitution visant à aider les victimes de crimes et à assurer le respect des droits des enfants, qui sont

déjà consacrés dans une loi sur la protection des droits des enfants et adolescents.

Les époux et partenaires des femmes employées par l'État ont droit aux soins médicaux et nous avons institué des sanctions contre les violences au foyer.

Les lois, cependant, doivent reposer sur des politiques publiques de nature à en garantir le respect. C'est pourquoi nous avons élaboré un programme national de lutte contre la violence au foyer qui, joint à la systématisation des enquêtes, a contribué à prévenir et faire connaître ce très grave problème social. Nous encourageons également la formation et la sensibilisation des avocats et magistrats afin d'améliorer le traitement réservé aux victimes de violences.

La participation des femmes aux affaires publiques a certes augmenté – pour la première fois, une femme est ministre des affaires étrangères et le nombre de parlementaires et sénateurs femmes a progressé – mais l'accès des femmes à la prise de décisions demeure un but à atteindre. Toutes ces actions et les autres mesures entreprises grâce aux efforts du Gouvernement et de la société civile sont exposées en détail dans le rapport que nous avons distribué aux délégations.

Il est évident que la situation des femmes mexicaines s'est sensiblement améliorée. Mais nous sommes loin des objectifs fixés. Nous devons faire plus pour réduire la mortalité chez les mères et la vulnérabilité des femmes pauvres, handicapées et âgées, accroître les chances des femmes sur le marché du travail et éliminer les obstacles juridiques qui entravent l'exercice de leurs droits.

Il faut également insister sur une répartition plus équitable des responsabilités familiales. Il faudrait mettre en oeuvre des mesures qui fassent que l'intérêt porté aux questions de parité entre les sexes devienne une orientation de l'État.

La ratification par le Mexique de la Déclaration et du Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes a encouragé le Gouvernement et toutes les femmes mexicaines à rechercher des chances égales. Le but que nous nous sommes fixé a été un catalyseur des progrès déjà accomplis. Cinq ans après Beijing, le bilan est globalement positif. Les institutions qui prônent la promotion des femmes ont été consolidées, tout comme l'engagement de l'État et de la société de suivre la voie de l'égalité entre les sexes.

Nous continuerons par nos efforts à forger une société plus démocratique, fondée sur la justice, avec la pleine participation des Mexicains et des Mexicaines.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Amelou Benítez-Reyes, Présidente de la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines.

Mme Amelou Benítez-Reyes (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie tous les efforts entrepris pour préparer cette conférence. Avec un sentiment mélangé d'espoir et d'anxiété, ma délégation voudrait présenter le bilan des Philippines pour ce qui est des acquis et de obstacles rencontrés dans la concrétisation des engagements que nous avons pris.

Notre évaluation, faite en collaboration avec l'organisation non gouvernementale philippine Score Board, a montré que, dans des domaines majeurs, le Gouvernement doit redoubler d'efforts à travers la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines, en partenariat avec les autres institutions intéressées et les organisations non gouvernementales.

Depuis Beijing, la vie des femmes philippines a été sérieusement affectée par la crise financière qui a ébranlé la région. L'avènement de la mondialisation et ses effets négatifs ont aggravé les pressions que nous subissons et affecté notre capacité de mettre en oeuvre les engagements pris à la Conférence. Ce qui nous a permis de faire face à toutes les exigences d'une population croissante est l'attachement des Philippines au renforcement du mécanisme national pour promouvoir le statut des femmes – le premier d'Asie – créé en 1975, avant même la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1979. Dans le contexte des dures réalités vécues au cours de cette période, le Gouvernement philippin, avec des organisations non gouvernementales et des institutions importantes de la société civile, a entrepris d'honorer ses engagements, et obtenu les résultats suivants.

Premièrement, le programme philippin de planification, soucieux de l'égalité entre les sexes, a facilité la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing sur la base de calendriers d'exécution sur six ans coïncidant avec le plan à moyen terme du Gouvernement. Cela a constitué le guide qu'ont suivi le Gouvernement et tous ses partenaires institutionnels pour réaliser les objectifs stratégiques et les engagements des Philippines conformément au Programme de Beijing : une ap-

proche intégrée à l'égard des questions de parité hommes-femmes, de la pauvreté et de la gouvernance.

La planification et la réalisation de programmes et de projets de nature à promouvoir la parité hommes-femmes font désormais partie du rôle et des responsabilités des agents publics et de leur personnel à travers des contrats de performance individuels.

Vu que certains plans n'ont pu réussir, faute de ressources, le Gouvernement philippin a pris l'initiative hardie d'appliquer un programme d'action affirmative dans le domaine budgétaire, comme le préconise le sénateur Shahani depuis 1975, en appliquant une politique d'intégration des femmes au développement dans le cadre de la Loi de finances annuelle. Selon cette loi, toutes les institutions publiques doivent allouer au moins 5 % de leur budget à la mise en oeuvre du plan de développement pour l'autonomisation des femmes. Actuellement, 134 institutions d'État suivent cette politique budgétaire, contre 69 en 1998.

Nous avons également institué un programme d'audit pour évaluer les obstacles et les difficultés d'accès aux ressources qui entravent l'autonomisation des femmes. Les points focaux pour l'intégration des femmes au développement ont également été regroupés pour constituer un réseau national de renforcement des capacités et de planification, de budgétisation et de suivi des activités de promotion de la femme. Les contributions et réussites des femmes dans divers domaines ont été systématiquement répertoriées et permettront une planification appropriée lorsqu'il n'existe pas de statistiques ventilées par sexe.

Des modules et des outils pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au niveau national et local ont été adoptés en vue d'établir des commissions locales sur les femmes dans 79 provinces et 1 600 municipalités.

Les collèges et universités privés et publics sont encouragés à offrir des diplômes pour différents niveaux de formation sur l'équité entre les sexes et le développement : défenseurs de la cause, personnes ressources, experts et spécialistes du domaine.

La Commission de la fonction publique a mis en oeuvre des principes d'équité entre les sexes et de développement en matière de recrutement, d'affectation et de rétention des employés du Gouvernement en imposant un quota de 30 % dans les postes supérieurs de la fonction publique.

Nous avons également adopté des lois à l'échelle nationale. Les Philippines ont présenté des résolutions sur les travailleurs migrants, les femmes en milieu rural, les femmes dans les communautés autochtones, les femmes handicapées et les femmes âgées. Sur le plan de la santé, nous avons mis l'accent sur la santé mentale pour les groupes particuliers. Les Philippines ont signé le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et le Congrès a entamé le processus de ratification.

À l'échelle nationale, la plupart des lois ayant des dispositions discriminatoires ont été amendées, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À l'heure actuelle, tous les nouveaux projets de loi font l'objet d'une analyse des sexospécificités avant d'être adoptés.

Ma délégation a une position très arrêtée sur trois questions prioritaires : les travailleurs migrants, le trafic des femmes et des enfants, et la violence contre les femmes. Nous nous associons aux délégations des pays ayant de grandes populations de travailleurs migrants pour chercher des solutions en vue de leur retour et de leur réintégration dans nos sociétés.

La pratique des « fiancées par correspondance » est devenue illégale. Récemment, avec l'aide du Gouvernement des États-Unis, les Philippines ont accueilli l'Initiative asiatique régionale contre le trafic des femmes et des enfants, dont le but est d'adopter des programmes d'action visant à trouver une solution durable au problème du trafic au moyen d'activités de prévention et de protection, de poursuites judiciaires et d'efforts d'intégration. Cet après-midi, un groupe fera une présentation à ce sujet devant les Nations Unies.

Pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, il a été établi 1 400 bureaux féminins dans les postes de police. Des tribunaux de la famille ont été créés pour entendre les causes liées à la violence familiale.

Nous avons adopté une loi d'avant-garde sur le viol, que nous avons mis neuf ans à élaborer. Elle contient une définition large du viol, impose des peines plus sévères et reconnaît l'existence du viol conjugal. Le harcèlement sexuel a également été pros crit.

La pauvreté demeure le facteur qui limite le plus les possibilités des femmes. Le Gouvernement a ren-

forcé l'orientation vers les femmes du Programme national de lutte contre la pauvreté du gouvernement Estrada en intégrant la représentation du secteur des femmes à l'élaboration des politiques. Cette mesure a aidé les groupes de femmes vulnérables qui font partie des personnes visées par le programme.

Récemment, nous avons créé un fonds de prêts de 4 milliards de pesos pour les femmes chefs d'entreprise afin de permettre aux femmes d'accéder au crédit, à la formation, aux marchés, à l'information et à la technologie. Un centre national de formation professionnelle pour les femmes a été établi et offre des cours réguliers sur la création d'entreprises dans des secteurs non traditionnels.

Reconnaissant que les politiques régionales et économiques ont des effets différents sur les hommes et sur les femmes, nous avons travaillé à l'élaboration d'un cadre pour l'intégration des femmes au sein du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), après avoir tenu une réunion ministérielle sur les femmes. Ce cadre, adopté par les dirigeants du CEAP en 1998, a débouché sur la constitution d'un groupe spécial sur l'information relative à l'égalité entre les sexes. Les Philippines ont été nommées responsables du projet qui consiste à offrir des sessions d'information sur l'égalité entre les sexes dans tous les groupes de travail du CEAP.

Le Gouvernement philippin réaffirmera son engagement à l'égard du Programme d'action et du Protocole facultatif en établissant l'Autorité philippine de développement pour la femme, qui étendra les fonctions du mécanisme national de sorte qu'elles englobent non seulement l'examen et l'élaboration des politiques mais aussi la coordination de la mise en oeuvre des plans et programmes ainsi que l'établissement de bureaux locaux, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des entreprises privées.

Notre objectif ultime consiste à mettre en place un système efficace d'obligation redditionnelle grâce au système de gestion de l'intégration des femmes au développement et un meilleur ciblage des programmes et des projets sur l'habilitation des femmes et l'équité entre les sexes au niveau du budget tout entier et de l'administration en général.

Pour éliminer les lacunes et surmonter les obstacles dans la mise en oeuvre efficace du Programme d'action, nous examinerons avec des donateurs étrangers et des bienfaiteurs privés la possibilité d'établir un

fonds d'affectation spéciale d'un milliard de pesos, dont les gains permettraient d'aider le mouvement des femmes et d'accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action.

Nous souhaitons obtenir l'appui des Membres pour accélérer les activités de l'État après la session extraordinaire Beijing + 5. Sur la base de l'expérience acquise et des idées formulées par les mécanismes nationaux, nous proposons de créer un mécanisme régional de coopération sud-sud qui permettra d'établir une collaboration et des échanges systématiques entre les mécanismes nationaux.

Enfin, nous recommandons l'établissement d'un fonds global pour les femmes du nouveau millénaire. À moins que de nouvelles sources de financement et de nouvelles ressources ne soient disponibles, les perspectives d'atteindre les objectifs du Programme d'action au cours des cinq prochaines années demeurent minces. Nous proposons un fonds d'un milliard de dollars, qui serait créé par une agence des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement ou une autre institution financière, ou encore par l'entremise d'un mécanisme national autorisé par les gouvernements à prêter à un taux d'intérêt très bas, pour favoriser l'application continue du Programme d'action de Beijing.

Notre travail est loin d'être terminé. Les dirigeantes du mouvement des femmes dans le nouveau millénaire devront manifester des qualités uniques, de la force, de la compassion et de la foi, et surtout de bienveillance. Ces éléments sont essentiels pour trouver un paradigme social qui apporte la paix plutôt que la violence et l'agression, ainsi qu'une vie meilleure pour tous.

Considérons le document final comme une occasion et un défi pour tous de le traduire en une politique de gouvernance qui associe le potentiel et les besoins des femmes. Après tout, une gouvernance dépourvue d'égalité entre les sexes n'en est pas vraiment une.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Ruth Cardoso, Présidente du Conseil de Comunidade Solidária du Brésil.

Mme Cardoso (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la direction de cette session extraordinaire et lui offrir mes meilleurs voeux de succès pour les travaux à venir. Je suis très heureuse de me faire encore une fois

la porte-parole de l'engagement du Gouvernement brésilien à l'égard de la protection et de la promotion des droits des femmes. Nous avons ici l'occasion de forger un nouvel ordre du jour sur l'égalité entre les sexes, qui soit conforme à la société contemporaine et porte en priorité sur le développement social et la paix dans le monde au XXI^e siècle.

Le Brésil a joué un rôle actif dans la réunion préparatoire régionale et a souscrit à l'Accord de Lima. Le Gouvernement brésilien souhaite souligner son appui et son attachement ferme à l'égard des principes et des décisions adoptés par la communauté internationale à Beijing.

Pour le Brésil, le Programme d'action de Beijing représente un idéal et une série de directives novatrices qui ont exercé une influence décisive et motivante sur la société brésilienne dans son ensemble. Le Gouvernement reconnaît l'ouverture et le dévouement des femmes élues au Congrès, l'action vigoureuse et organisée des femmes et le rôle crucial des médias; tous ces éléments ont permis d'améliorer la qualité de vie des femmes brésiliennes.

La mise en oeuvre des stratégies d'équité élaborées par le Conseil national des droits des femmes a été un instrument important dans ce processus, de même que la mise en oeuvre des directives fédérales visant à traduire les recommandations de Beijing et à les adapter à la réalité du contexte brésilien.

La même conviction qui a motivé le Gouvernement et la société à faire en sorte que les droits civils des femmes soient pleinement respectés au Brésil a guidé le processus préparatoire tout en entier, menant à la participation du Brésil à Beijing + 5. En octobre 1999, le Gouvernement brésilien a établi le Comité national, que je préside, et qui réunit des représentants du Gouvernement, du Congrès et de la société civile. Ce comité cherche à cerner les caractéristiques particulières du Brésil relativement aux domaines critiques du Programme d'action. Il a également entrepris des études et des projets de recherche afin d'aider à étoffer les réponses du Brésil au questionnaire présenté par les Nations Unies. De plus, il a préparé un document national faisant état de la nature complexe des questions traitées, des progrès accomplis et des obstacles auxquels font face les femmes brésiliennes. Ce document est disponible ici, lors de cette session extraordinaire, ainsi que sur l'Internet.

Le Comité national a travaillé en étroite collaboration avec des représentants de la société civile en vue de cerner les domaines dans lesquels des progrès ont été faits et d'élaborer un nouvel ordre du jour traitant des questions d'équité entre les sexes au Brésil.

J'aimerais donner quelques exemples des programmes accomplis avec succès au cours des cinq dernières années : l'organisation de notre programme national des droits de l'homme en 1996, qui est étroitement lié à la protection des droits des femmes; une attention accrue à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris en renforçant la sensibilisation des commissariats de police aux problèmes auxquelles les femmes doivent faire face et en rénovant les foyers pour femmes; l'amélioration des indicateurs en matière d'éducation au Brésil, surtout pour les filles et les femmes dans les domaines de l'alphabétisation, de l'accès à l'école, de la poursuite des études jusqu'à la fin du cycle primaire et de l'inscription dans les établissements des cycles secondaire ou tertiaire, la récente introduction dans le curriculum des écoles brésiliennes de nombreux sujets qui doivent être inclus dans tous les enseignements traditionnels pour lutter contre toutes les formes de discrimination; la mise en place d'un programme général de santé pour les femmes pour améliorer la qualité des services de santé prénatale et réduire le taux des césariennes (en fait, un programme destiné à réduire le taux de mortalité maternelle, encore élevé, a été lancé aussi récemment que la semaine dernière à Brasilia); après des demandes répétées d'organisations de femmes, des programmes visant à réduire l'incidence des cancers du col de l'utérus et des cancers du sein; la mise en place de nouveaux services de santé publics et privés pour prendre en charge le nombre croissant de grossesses précoces chez les adolescentes; en partenariat avec des organisations privées, des programmes financés par le Gouvernement pour lutter contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles; le recrutement de personnel de santé communautaire dans les localités reculées pour les services de santé prénatale, les services de vaccinations et les soins aux personnes âgées; la création d'un programme de crédit dans lequel environ 32 % des fonds ont été alloués à des femmes; des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté, telles que notre programme de revenu minimum, qui complète le revenu des personnes âgées, dont les femmes composent la majorité, et des familles avec des enfants de moins de 14 ans, à condition que tous les enfants en âge d'aller à l'école s'y rendent régulièrement.

Pourtant, nous devons reconnaître que de nombreux défis restent encore à relever. En fait, malgré le pourcentage important des femmes dans la population active, leurs salaires restent encore en deçà de ceux des hommes quel que soit le niveau d'instruction. Pour venir à bout de ces pratiques discriminatoires, le Gouvernement encourage la formation de la main-d'oeuvre féminine et un programme d'égalité des chances a été à cet effet mis en place dans la fonction publique.

En ce qui concerne l'accès au pouvoir, les résultats ont été lents. Nous avons néanmoins adopté des mesures importantes telles que l'imposition de quotas électoraux, sans parler de la nomination sans précédent de femmes juges dans les tribunaux de grande instance. Les femmes brésiliennes ont aussi un plus grand accès aux médias. Leurs points de vue sont diffusés dans les médias et les éditoriaux sont de plus en plus orientés vers les questions qui touchent les femmes en particulier. Elles occupent des postes clefs dans les médias, sont des présentatrices respectées de journaux télévisés ou des commentatrices économiques ou politiques, fonctions qui étaient dans le passé exclusivement réservées aux hommes.

Les femmes représentent presque la moitié des utilisateurs de l'Internet. Le fait qu'elles soient à la tête de 25 des 100 meilleurs sites brésiliens témoignent des nouvelles possibilités d'autoexpression et de communication qu'offre de plus en plus la société brésilienne.

Les travaux de notre commission nationale ont déjà porté leurs fruits : le Gouvernement a décidé de passer en revue le statut institutionnel du programme sur les droits des femmes en le plaçant directement sous la supervision du bureau du Ministère de la justice. En outre, la Commission a été chargée de contrôler les politiques publiques qui traitent des questions relatives aux femmes.

Le monde vient de franchir le seuil d'un nouveau millénaire, qui assiste à une révolution provoquée par les nouvelles technologies de l'information et à un changement des paradigmes économiques. Un nouveau monde fondé sur la connaissance émerge, et avec lui de nouveaux défis. À mesure que ces événements se déroulent, les femmes ne doivent pas rester en arrière. La communauté internationale doit s'efforcer d'introduire dans les politiques une perspective sexospécifique qui, en fin de compte, profitera à tous les secteurs de la société.

Malgré la nécessité de favoriser la jouissance des droits fondamentaux des femmes, il incombe à la communauté internationale d'identifier de nouveaux thèmes qui seront importants pour les femmes au XXI^e siècle. Modifier leurs relations avec les hommes sur une base d'égalité et d'équité permettra aux femmes de revoir leurs normes et leurs conceptions en matière de travail, de redéfinir l'interaction des sphères publique et privée, de réévaluer les qualités qui sont étroitement définies comme féminines et de permettre à tous de tirer profit de la technologie moderne. Ce sont là les quelques-uns des thèmes de l'avenir.

Il a été dit à juste titre que le XXI^e siècle sera celui où les femmes assumeront le rôle qui leur revient. Je partage cet espoir car ce ne sera qu'ainsi que nous pourrons jouir pleinement de la démocratie. Ces concepts ne peuvent pas être séparés. Une politique efficace pour renforcer les droits de femmes constitue une garantie considérable de la démocratisation de nos sociétés. Nous sommes sur la bonne voie. Le temps est venu pour nous de nous préparer à affronter avec confiance les défis du futur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Manel Abeysekera, Présidente de la Commission nationale des femmes de Sri Lanka.

Mme Abeysekera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka se félicite de pouvoir participer à l'actuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes, première session extraordinaire du nouveau millénaire, en particulier parce que nous avons participé à toutes les conférences en la matière depuis un quart de siècle, la première ayant eu lieu en 1975.

Culturellement et historiquement, les femmes de Sri Lanka ont joué un rôle de sens et d'importance dans la société, en commençant bien sûr par l'unité de base de la société : la famille. En fait, notre histoire montre que nous avons connu un équilibre satisfaisant entre hommes et femmes, les femmes sri-lankaises jouissant d'un haut degré d'égalité, de visibilité et participant largement à la prise de décisions au foyer et dans la société. Au cours de l'époque coloniale qui a duré du XVI^e au XX^e siècle, nous avons subi l'influence conservatrice et puritaine qui caractérisait la société européenne de l'époque.

Toutefois, depuis que nous avons reconquis notre indépendance, nous nous sommes efforcés de rétablir

l'équilibre et j'ai le plaisir de dire que la présidence actuelle de Sri Lanka est entre les mains d'une femme, Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, qui nous a amenés au nouveau millénaire et qui vient d'être réélue Présidente de la République pour un deuxième mandat consécutif, et que Sirimavo R. D. Bandaranaike, Membre du Parlement, qui est Premier Ministre pour la troisième fois de son illustre carrière politique, détient la distinction particulière d'avoir été la première femme du monde Premier Ministre et chef de gouvernement. C'est en raison de cette distinction qu'elle a apportée aux femmes et de l'inspiration qu'elle leur a donnée qu'elle a été invitée par les Nations Unies à prononcer le discours liminaire lors de la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Mexico en 1975, qui a été le point de départ de la Décennie des Nations Unies pour la femme et des conférences mondiales successives, à la cinquième de laquelle nous participons aujourd'hui.

Je voudrais donner quelques informations sur la condition de la femme à Sri Lanka afin d'en relever les aspects aussi bien positifs que négatifs. Les femmes représentent plus de la moitié de la population. Le Président est une femme, nous avons une femme Premier Ministre et une femme Ministre des affaires féminines.

Les femmes apportent les ressources économiques essentielles si l'on tient compte du secteur agricole, du secteur des plantations, des envois de fonds des travailleuses migrantes et du secteur de la confection.

Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1931, en même temps que les hommes. Bien que les femmes aient une conscience politique, la proportion de femmes qui participent activement à la vie politique est faible. Les femmes sont peu représentées au parlement et au niveau provincial et local; on peut donc craindre que leurs problèmes ne soient pas suffisamment exprimés.

Depuis 1945, les filles, tout comme les garçons, ont accès à l'éducation gratuite. Parmi les filles âgées de plus de 10 ans, le taux d'alphabétisation est de 89 % et, parmi la population de moins de 45 ans, il est égal à celui des hommes. Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation des filles est égal à celui des garçons, soit 56,1 %, et plus élevé dans l'enseignement supérieur : 21,7 % pour les filles contre 19,5 % pour les garçons. À l'université, le nombre de filles dépasse celui des garçons dans plusieurs facultés. Pourtant, le

taux de chômage parmi les femmes est de 17,5 % alors qu'il est de 6,4 % pour les hommes.

Alors qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans les services de santé et d'éducation, un dixième seulement des postes techniques et des postes d'ingénieur sont occupés par des femmes. Alors que le taux de mortalité infantile est très faible – à 17 pour 1 000 – grâce à des soins de santé gratuits pris en charge par l'État depuis plusieurs dizaines d'années, nous devons faire face au problème des bébés qui présentent une insuffisance pondérale due principalement à la malnutrition au cours de la grossesse.

Malgré les modifications considérables qui ont été apportées à notre Code pénal depuis 1995 pour y introduire le harcèlement sexuel afin de sanctionner des crimes tels que le viol de peines plus lourdes et de créer des services destinés aux femmes et aux enfants dans 37 postes de police clefs, la violence contre les femmes subsiste aussi bien dans la famille qu'en public.

Ce n'est pas seulement à Sri Lanka qu'on peut constater un tel déséquilibre entre les sexes et, si nous voulons qu'il y ait des progrès dans la condition de la femme, nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi. Si l'on accepte le principe d'une égalité de droits entre tous les êtres humains, on se demande d'où provient ce préjugé qui fait que l'on considère les femmes comme inégales. Je me hasarderai à dire que lorsque les humains en étaient au début de leur développement, il fallait purement de la force physique pour permettre aux êtres humains de survivre alors qu'ils devaient lutter contre les éléments et les autres créatures vivantes. C'est là que l'homme aurait certainement eu l'avantage sur la femme et serait devenu entremetteur et protecteur, se hasardant dehors et prenant l'initiative de fournir nourriture, vêtements et abri aussi bien qu'une protection à sa famille. Sur la base de ce scénario, la femme serait sans doute généralement restée chez elle pour s'acquitter de son rôle biologique qui consistait à avoir des enfants et à les élever.

Toutefois, avec le temps, alors que les conditions de vie, les équipements et les installations se sont améliorés, il est clairement apparu que, même si les femmes aussi bien que les hommes jouissaient de ces avantages, ce n'était pas nécessairement dans les mêmes conditions. Le patriarcat s'était implanté dans la société et dans les esprits des hommes et même des femmes. L'histoire est devenue l'histoire de l'homme et non pas

celle de la femme. Lorsque l'humanité a traversé des périodes effroyables, telles que les guerres mondiales, on a demandé aux femmes de s'acquitter en dehors du foyer de tâches et de devoirs qui avaient jusque là été considérés comme étant du domaine de l'homme, et à la fin de ces guerres on s'est attendu à ce qu'elles rentrent au foyer. Cela a suscité des mouvements de protestation qui ont trouvé un écho dans de nombreux pays où les femmes ont fait campagne sur des questions qui les intéressaient, non seulement en ce qui concernait la discrimination dont elles faisaient l'objet mais aussi les questions nationales telles que, dans notre région, l'élimination du colonialisme.

Il n'est donc pas surprenant que la cause de l'égalité des femmes, lesquelles représentent plus de la moitié de la population des États, soit devenue un sujet de préoccupation pour les Nations Unies que nous devons remercier pour avoir accordé à cette question une place privilégiée depuis plus d'un quart de siècle.

Nous devons nous demander dans quelle mesure l'octroi de cette place privilégiée a permis d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et dans quelle mesure nous avons progressé alors que nous nous réunissons pour ce forum consacré à la cause de la femme. Nous devons reconnaître que la route que nous avons empruntée n'a pas été facile : elle a été pénible et semée d'obstacles mais nous avons progressé, bien que peut-être pas suffisamment.

La question se pose alors de savoir ce que nous devrions encore faire pour réaliser l'égalité et l'équité entre les sexes. Il y a de nombreuses choses que nous pouvons faire et que nous devons faire. Dans le peu de temps qui m'est alloué, je voudrais partager avec l'Assemblée quelques idées à cet égard. Si nous souhaitons obtenir quoi que ce soit pour la société, nous devons être prêts à accepter ce que nous cherchons à réaliser et changer d'attitude pour y parvenir. En d'autres termes, le changement passe par l'esprit de l'être humain, et ce sont ses pensées et ses idées qui débouchent sur des actions positives. Il faut commencer par chaque homme et chaque femme puis s'étendre à la communauté, la nation et, enfin, la communauté internationale.

Nous devons accepter l'égalité et l'équité entre les sexes en tant que droit de la personne. Nous ne pouvons pas accepter qu'un groupe de personnes quel qu'il soit, et certainement pas la moitié de la population de la planète, soit marginalisé.

Sri Lanka s'enorgueillit d'être une démocratie et sa constitution consacre les principes d'égalité et de non-discrimination. Pour que les femmes soient égales, il faut un partage des rôles entre hommes et femmes à l'intérieur et à l'extérieur du foyer; il faut qu'ils prennent tous deux des décisions et tirent parti des décisions dans tous les domaines d'activité, du domaine socioéconomique au politique et du rétablissement de la paix au règlement des conflits et au maintien de la paix. L'égalité et l'équilibre entre les sexes ne peuvent être promus de manière fragmentaire. Il faut adopter une démarche globale en intégrant une perspective sexospécifique à tous les domaines de la vie.

Tous nos États ont besoin de leur population pour oeuvrer en faveur d'une vie meilleure pour nous tous. Pouvons-nous le faire sans la participation de la moitié de notre population, nos femmes, et sans exploiter leurs talents, leurs capacités et leurs compétences? Pouvons-nous compter sur un développement réel, pour l'humanité tout entière, sans y faire participer la moitié de l'humanité? C'est peut-être parce que nous n'avons généralement pas fait participer les femmes au processus de développement que nous n'avons pas progressé autant que nous aurions dû. Les recherches ont montré que les sociétés qui se sont développées sont celles où la condition de la femme est avancée.

Les femmes doivent pouvoir faire ce qu'elles essaient d'accomplir à l'extérieur du foyer. Elles doivent le faire de leur plein gré; il ne faut pas qu'il y ait de stéréotype des femmes, que ce soit en tant qu'épouses et mères – rôle essentiel et grandement respecté – ou en tant que femmes qui travaillent et femmes qui privilégient leurs carrières et qui joignent ces deux rôles. Il faut supprimer les barrières qui obligent les femmes à rester au foyer et celles qui les empêchent d'arriver à une position d'égalité avec les hommes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer. Il nous faut des politiques et des mécanismes permettant d'assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique et un équilibre entre les sexes, mais aucune initiative ne réussira si elle manque de sincérité et si, comme le souligne la documentation de cette session, les hommes n'apportent pas leur appui aux femmes dans cette tâche.

Je crois que, même si tous les mécanismes recommandés étaient mis en place, nous n'avancerions pas la cause des femmes si nous – les hommes surtout, mais les femmes aussi – ne sommes ni sincères ni convaincus. L'émancipation de la femme commence

par la reconnaissance par les femmes elles-mêmes de leur valeur intrinsèque et de leurs potentialités. Les femmes ne doivent pas être considérées comme des êtres inférieurs, que l'on peut battre et traiter comme des objets sexuels ou une marchandise, et les femmes ne doivent pas accepter un tel traitement : elles doivent penser et agir de manière positive.

La violence, quelle qu'en soit la forme, est inacceptable dans une société civilisée. Les victimes de la violence sont souvent des femmes et des enfants. La violence – au foyer ou émanant du terrorisme ou d'un conflit armé – a considérablement entravé l'émancipation et l'habilitation des femmes. Le règne odieux du terrorisme prévaut à Sri Lanka aujourd'hui, et la préoccupation que cela suscite a empêché nos dirigeantes de participer à la présente session. Il nous incombe à tous – hommes, femmes et communauté internationale en général – d'enrayer le fléau de la violence sous toutes ses formes, non seulement pour assurer l'émancipation de la femme mais aussi pour protéger la dignité et la valeur de tous les êtres humains.

Les femmes doivent discuter de toutes les questions qui les concernent, non seulement entre femmes – les convaincues et les converties, comme c'est souvent le cas – mais aussi avec les hommes, qui doivent participer au processus d'intégration d'une perspective sexospécifique. Le jour où nous ne parlerons plus des questions relatives aux femmes sera celui de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Par conséquent, à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », consacrons-nous à nouveau par un effort sincère à une

cause qui simplement ne saurait être passée sous silence si nous voulons que l'humanité progresse, et acceptons un nouveau modèle de direction, de responsabilité et d'action partagé par les hommes et les femmes pour le bien de tous.

Sri Lanka a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1981. Dans notre pays, nous continuerons d'oeuvrer pour l'émancipation de la femme tout en préservant notre patrimoine culturel et religieux, axé sur la famille, qui est le microcosme et le noyau de la société où l'égalité entre les sexes peut beaucoup contribuer à l'égalité et l'équité entre les sexes dans une nation saine et heureuse.

Nous sommes attachés au Programme d'action de Beijing, qui nous a inspiré un Plan d'action national pour la période 2001-2005. À la fin de cette période, nous espérons qu'il y aura, comme l'envisage la Déclaration politique soumise à la présente Assemblée, un examen des actions nationales et internationales. Nous pensons que le document final et les autres documents de cette session nous donneront de nouvelles bases et de nouvelles idées pour atteindre notre but commun. Je souhaite tout le succès à nos délibérations à cette session, et j'espère que nous pourrons tous en tirer beaucoup d'inspiration et de nouvelles initiatives sur la façon dont nous pourrions faire avancer la cause de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Car sinon, je ne pense pas que nous pourrions connaître un développement et une paix réels au XXI^e siècle, ce qui est notre triple objectif, comme l'indique le thème de la présente session.

La séance est levée à 13 h 20.